

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 39^e SEANCE

3^e Séance du Vendredi 7 Novembre 1969.

SOMMAIRE

1. — **Loi de finances pour 1970 (Deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3530).

Services du Premier ministre (suite) : Plan et aménagement du territoire (suite).

MM. Poncelet, Christian Bonnet, Gissing, Granet, Lematre, Fortuit, Bertrand Denis, Dijoud, Lebas, Bonhomme, Miossec, de Gastines, Frys, Cornet, Sprauer.

M. Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Duval, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Affaires sociales. — Travail, emploi et population.

MM. Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Herman, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — **Ordre du jour (p. 3547).**

PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT, vice-président.

La séance est ouverte à seize heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE) Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n^{os} 822, 835).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

Section IX. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Services généraux.

Crédits concernant la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

M. le président. Nous reprenons l'examen des crédits du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, ainsi que des crédits concernant l'aménagement du territoire et l'action régionale (services du Premier ministre, section IX et partie de la section I).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :
Groupes :

Union des démocrates pour la République, cinquante minutes ;
Républicains indépendants, vingt-trois minutes ;

Isolés, cinq minutes.

Les commissions, les groupes socialiste, communiste et Progrès et démocratie moderne ont épuisé leur temps de parole.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Il est un secteur, monsieur le ministre, sur lequel nous n'attirerons jamais assez votre attention. Je veux parler de la rénovation rurale.

Le décret du 24 octobre 1967, qui a notamment créé les commissaires à la rénovation rurale, a fait naître d'immenses espoirs dans les départements où la petite agriculture constitue encore l'activité principale de la plus grande partie de la population.

Ces espoirs ont encore été renforcés par la définition, dès le mois d'avril 1968, des grandes orientations à donner à la politique de rénovation rurale.

Je rappellerai simplement qu'on a défini quatre objectifs prioritaires communs à toutes les régions :

Mise en place des équipements préalablement nécessaires au développement économique : routes, télécommunications, etc. ;

Développement de la formation professionnelle et technique ;

Modernisation de l'agriculture ;

Création d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, par l'industrialisation, le maintien des activités commerciales et artisanales, la promotion touristique.

De même, des objectifs spécifiques ont été fixés pour chacune des régions concernées.

Deux années se sont écoulées depuis le choix de ces orientations, et il faut bien convenir que le désenchantement a succédé à l'espoir. Pourquoi ? La réponse est simple : le Gouvernement ne s'est pas donné les moyens de sa politique.

En 1969, le programme spécifique d'équipement n'a été doté que de 204,5 millions de francs, les crédits étant répartis, entre les principaux postes, de la façon suivante : agriculture, 102,8 millions ; équipement, 59 millions ; P. T. T., 37,5 millions.

Sur ce total, les zones d'économie montagnarde ne perçoivent que 34 millions de francs environ.

La faiblesse de ces moyens a conduit le Gouvernement à concentrer son effort sur quelques secteurs seulement. Par contre, certaines régions, particulièrement les Vosges, n'ont que très peu bénéficié, par rapport à d'autres, de l'aide de l'Etat.

C'est ainsi que, pour les cinq départements du massif vosgien, classés pour partie en zones d'économie montagnarde, les crédits de subvention pour 1968 et 1969 ont été inférieurs à 3.500.000 francs.

L'insuffisance de l'effort fait en matière d'équipement collectif a été aggravée par le fait que des mesures spécifiques, comme la prime spéciale d'équipement hôtelier et l'indemnité d'attente au bénéfice des agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans, sont restées à l'état de vœux pieux, soit que les critères d'attri-

bution aient été trop restrictifs — c'est le cas pour la prime — soit que les décrets d'application n'aient pas été pris, ce qui est le cas pour l'indemnité d'attente.

Monsieur le ministre, vous comprendrez que, dans ces conditions, les populations rurales soient lassées d'entendre de bonnes paroles et qu'elles désirent des actes.

Les disparités entre les régions d'économie rurale ou montagnarde et les autres régions françaises ne font que s'accroître, et le courant d'émigration vers les villes se poursuit. Si cette situation devait se prolonger plusieurs années encore, toute rénovation rurale deviendrait impossible, car le potentiel humain ne serait plus suffisant pour redonner à nos campagnes toute leur vitalité. Il est donc indispensable que l'effort de l'Etat soit adapté à l'ampleur des investissements à réaliser. Les études qui ont été faites doivent se traduire concrètement, de manière à promouvoir efficacement l'industrialisation et le tourisme, et à maintenir les activités commerciales et artisanales à un niveau suffisant.

Les crédits qui sont à votre disposition, monsieur le ministre, sont trop faibles pour vous donner les moyens de renforcer sérieusement l'action entreprise en faveur des zones de rénovation rurale. Pourtant, avec les moyens du bord, si je puis dire, vous auriez pu peut-être dégager quelques crédits supplémentaires au profit du F. I. A. T., par exemple, en limitant certaines interventions publiques dont, vous le savez, l'intérêt économique n'apparaît pas clairement et qui ne semblent pas de première urgence, eu égard au retard qui marque le développement des zones rurales.

Je ne citerai qu'un exemple, celui de la majoration de 190.000 francs de la subvention figurant au chapitre 44-13 du titre IV, pour la recherche en socio-économie. Sans vouloir contester l'intérêt de cette science moderne, je considère que ces crédits auraient pu être affectés plus utilement, dans l'immédiat, à des besoins plus urgents, en faveur de populations qui attendent depuis longtemps certaines réalisations.

Il conviendrait que les études soient plus rapidement suivies d'action et que, le cas échéant, on arrête d'étudier pour se rendre sur le terrain et mettre en place les structures nécessaires.

Je serais heureux, monsieur le ministre, si vous pouviez me donner l'assurance que les zones de rénovation rurale et d'économie montagnarde bénéficieront d'un concours accru de la part du F. I. A. T. en 1970.

Je vous demanderai aussi d'intervenir, tout au long de l'année prochaine s'il le faut, auprès de vos collègues compétents, spécialement ceux de l'agriculture et de l'équipement, pour que, dans le cadre d'un programme spécifique d'équipement, les régions d'économie montagnarde n'apparaissent plus comme les parents pauvres et déshérités.

Passons aux réalisations, mettons un instant les études en sommeil. Nos populations ne sauraient se contenter de « schémas » et de dossiers empilés. Elles attendent maintenant des actes. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Christian Bonnet.

M. Christian Bonnet. Monsieur le ministre, au lendemain de la guerre, le premier Plan, connu sous le nom de plan Monnet, s'était attaché à la définition de quelques rares objectifs prioritaires.

Puis, insensiblement, ces notions d'objectifs et de priorités se sont dégradées, et le Plan est devenu progressivement un catalogue, une liste, plus qu'une définition d'objectifs et de priorités.

Dans cette phase de travaux préparatoires au VI^e Plan, il semble nécessaire de redresser la barre à tout prix. Aussi n'est-ce pas sans intérêt que je vous ai entendu ce matin évoquer des objectifs « en nombre limité ».

Au demeurant, comment prétendre cerner avec précision ce que sera la situation des différents secteurs de l'économie dans cinq ans, alors que des éléments de trois ordres interviennent, qui entraînent une variation de 1 p. 100 dans le pronostic sur la production intérieure brute : 1 p. 100 sur un pronostic de l'ordre de 5 p. 100, cela signifie 20 p. 100 d'erreur sur le taux de croissance.

Nous vivons dans une société qui est, à certains égards, une société de consommation. Mais qui peut dire ce que seront les besoins des consommateurs dans cinq ans ?

Nous vivons dans une société de plus en plus ouverte sur le plan international. Mais, dans le cadre de cette économie de marché, bien des décisions d'ordre politique viendront affecter le commerce international dans les prochaines années, décisions que nous ignorons aujourd'hui et qui auront une influence sensible sur l'évolution des différents secteurs de notre économie d'ici à 1975.

Enfin, l'évolution technologique est aujourd'hui si rapide qu'il n'est pas un chef d'entreprise qui soit capable de dire ce que seront les techniques qu'il aura à maîtriser, dans sa propre maison, à échéance de cinq ans.

Ce souci de revenir à la notion de priorité par rapport à celle de catalogue, dans laquelle le Plan s'est enfoncé insensiblement depuis quelques années, est valable sur le plan national, mais aussi sur le plan régional, et peut-être plus encore.

A cet égard, vous me permettez, monsieur le ministre, d'évoquer la situation de la Bretagne dans son ensemble.

Si nous voulions dresser un catalogue de tout ce que désire la Bretagne, il est bien évident que plusieurs kilos de documents quitteraient Rennes pour la rue de Martignac, où nous retrouverions pêle-mêle les soucis exprimés par vingt autres régions de France : implantations industrielles, abattements de zone, toutes choses infiniment souhaitables mais qui ne traduisent pas l'originalité de la situation d'une province ni les objectifs qu'elle cherche à atteindre.

En ce qui concerne la Bretagne, deux objectifs essentiels doivent être retenus, qui correspondent l'un à un handicap qu'il s'agit de dominer, l'autre à une chance qu'il s'agit de faire valoir.

Le handicap, vous le connaissez, c'est celui de la distance. Qu'il s'agisse des transports ferroviaires, des voies routières de pénétration — autoroutes ou voies rapides — des relations aériennes ou du téléphone : « Faites-nous de bonnes communications », serais-je tenté de dire, paraphrasant ainsi l'apostrophe célèbre du baron Louis « et nous ferons une bonne économie ! »

A quoi sert-il, en effet, d'avoir créé ici et là des zones industrielles fort nombreuses si elles doivent rester des déserts, alors qu'elles se peupleraient très vite si le handicap de la distance était surmonté ?

Quant à la chance, c'est celle qui est offerte par la façade maritime.

Vous savez mieux que personne, monsieur le ministre, pour avoir exercé des responsabilités place Fontenoy, que la nation française est profondément indifférente aux choses de la mer.

Mais il ne vous échappe pas que nous en sommes actuellement à la fin d'une ère continentale et à l'aube d'une nouvelle phase de civilisation maritime, dont Fos aujourd'hui, Dunkerque et Tarente hier, portent le témoignage.

Que l'on donne à la Bretagne la possibilité de mettre en valeur la chance que représente sa façade maritime et qui correspond mieux que d'autres au tempérament des habitants de sa zone côtière ! Croyez-moi, il en coûtera, pour un bien meilleur résultat, beaucoup moins au Trésor public que la création d'emplois industriels infiniment souhaitables mais dont le prix de revient par unité a été jusqu'ici infiniment plus élevé que celui des emplois de caractère maritime que l'on susciterait dans cette zone côtière de la Bretagne.

Voilà, monsieur le ministre, ce que, sans empiéter sur le temps qui m'est imparti, je souhaitais vous dire. Si vous pouviez substituer à la notion de catalogue, de nomenclature, de liste — que sont fatalement tentés de dresser tous ceux qui participent aujourd'hui, dans le climat de concertation très heureusement créé, aux travaux préparatoires du VI^e Plan — celle d'objectif, de priorité, qui a été celle du premier Plan, nous serions nombreux à vous applaudir le moment venu. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gissingier.

M. Antoine Gissingier. Mesdames, messieurs, mon ami M. Kédinger, député de la Moselle, a eu l'occasion d'attirer votre attention sur le danger qui menace nos entreprises françaises d'être absorbées par d'immenses sociétés installées hors de nos frontières et cela en application du principe du libre établissement dans le Marché commun.

Cette absorption risque de se faire d'autant plus facilement que nos charges économiques ne sont pas les mêmes que celles de nos voisins et partenaires.

Dans son rapport d'information n° 859 — pages 32 et 33 — notre collègue M. le président Lemaire signale les attitudes différentes en France et à l'étranger en ce qui concerne les réglementations douanières et fiscales, les entraves techniques, etc.

Enfin, le renforcement de l'industrialisation de la France est l'objectif à moyen terme fixé par M. le Président de la République.

Il faut donc réunir dans les meilleurs délais les conditions d'une nouvelle révolution industrielle en particulier dans nos régions frontalières.

Pourquoi ? Ce sont, en effet, ces régions, le Nord, la Lorraine, l'Alsace, la Savoie qui sont en contact direct et permanent avec les réalités économiques du jour ; en particulier, le potentiel économique et industriel allemand et suisse débordent de plus en plus nos frontières, peut-être plus spécialement l'Alsace.

L'implantation systématique, le long des frontières, d'industries suisses et surtout allemandes aux puissantes dimensions face aux secteurs économiques français en récession tels que les charbonnages, le textile, l'agriculture, les mines de potasse, conduit à une absorption de plus en plus poussée de la main-d'œuvre locale, spécialement de la jeune main-d'œuvre.

Ce « pompage » de plus en plus sensible exige d'urgence la définition d'une stratégie industrielle à nos frontières, capable de mettre un frein à cet envahissement qui s'exerce dans tous les domaines.

Sans ces mesures, nos régions frontalières risquent de devenir des régions dortoirs. Les membres de cette Assemblée qui connaissent le problème des communes dortoirs savent qu'il existe une péréquation possible des charges. Dans le cas particulier, il n'y a pas de péréquation possible, étant donné le caractère international du problème.

A l'appui de ce que je viens d'indiquer, je me permets, mesdames, messieurs, de vous dire quelques mots du problème tout particulier de ma région et qui vaut également pour d'autres régions frontalières, notamment pour nos voisins lorrains.

L'Alsace est située au contact de deux régions étrangères qui comptent parmi les plus dynamiques d'Europe : le canton de Bâle, Suisse, non membre de la C. E. E., le Land de Bade-Württemberg, Allemagne, membre de la C. E. E. Sur plus de quatre-vingts kilomètres notre région touche aux frontières allemandes et sur plus de cinquante kilomètres à la frontière suisse.

Vous n'ignorez pas que l'Alsace joue la carte de l'exportation et se classe dans ce domaine au premier rang des provinces par tête d'habitant. Par son économie, elle joue en la circonstance davantage le rôle d'un révélateur des insuffisances et des faiblesses de l'économie nationale que des siennes propres. Etant au contact direct des réalités, elle a le devoir impérieux de se hisser au niveau des économies voisines sous peine d'être entraînée dans leur orbite.

La régionalisation se faisant attendre, il faut obtenir l'assurance que notre économie reste une priorité nationale et lui donner les moyens de fixer sa main-d'œuvre sur son propre sol.

Quels sont les problèmes qui se posent à nos salariés, particulièrement les frontaliers, à nos industriels, à nos commerçants et artisans ?

Pour ce qui est des salariés frontaliers, leur nombre est en constante augmentation, et spécialement vers la Suisse ; plus de 10.000 pour le seul Haut-Rhin. Si, il y a dix ans, 2.000 à 3.000 étrangers étaient employés chez nous pour 1.000 à 1.500 frontaliers, nous avons aujourd'hui plus de 30.000 salariés migrants de la Moselle vers la Suisse. Dans certaines entreprises badoises, le pourcentage des frontaliers atteint 75 p. 100 des effectifs. Une récente enquête de la chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg révèle une augmentation inquiétante de 19 p. 100 du nombre des frontaliers du Bas-Rhin en un an.

La stabilité de l'emploi, la haute conjoncture économique, l'attrait des hauts salaires ne sont pas les seuls motifs de cette émigration. Ces frontaliers constituent pour vos voisins, en particulier pour nos amis suisses, une main-d'œuvre des plus intéressantes. En effet, ils résident chez nous et de ce fait ne posent à nos voisins aucun problème d'investissement à caractère public : formation professionnelle, écoles, hôpitaux, logements, etc. Ces charges sont à supporter par l'Etat français et par les collectivités locales.

Des conversations se déroulent à l'heure actuelle entre experts des deux pays, Suisse et France. Cependant, certains problèmes graves appellent une solution urgente sur le plan international.

En ce qui concerne les industriels, notons que, dans le même temps, des entreprises comme Peugeot ou P.E.C.-Rhin rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'embauchage. Peugeot, qui dispose actuellement de 5.000 salariés, prévoit la création de 9.000 emplois nouveaux d'ici à 1973 et va se trouver devant un problème insoluble.

Nous apprenons, par contre, la création, du côté allemand, dans la région de Karlsruhe, de 10.000 nouveaux emplois dans les cinq prochaines années, et de 20.000 d'ici à 1985.

On nous signale les projets d'implantation de puissantes industries allemandes et françaises à la frontière, côté allemand, par exemple le projet de Mulheim, face à Mulhouse, projets qui seront autant de pompes aspirantes de notre main-d'œuvre au détriment de nos industries locales.

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, les commerçants demandent des mesures urgentes pour harmoniser, équilibrer les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et les charges sociales, afin d'éviter les distorsions de prix résultant de charges inégales. Ils admettent la concurrence, à condition que celle-ci reste soumise à une même réglementation.

Les artisans, enfin, parlent de travail noir fait par des ouvriers venant de Suisse et même par des entreprises artisanales étrangères n'ayant pas d'implantation en France, donc de ce fait même en situation non déclarée.

J'en viens aux mesures prises ou à l'étude.

Les problèmes de migration et d'industrialisation n'ont pas échappé à nos responsables. Pour permettre à notre région de remplir sa mission d'avant-garde économique de la France en Europe, nos entreprises ont fait et continuent de faire de grands efforts. Des organismes tels que la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, l'A. D. I. R. A., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — D. A. T. A. R. — suivent avec vigilance et acuité ces problèmes. Je crois même savoir que sept pays, par l'intermédiaire de leurs chambres de commerce, coordonnent leurs activités en faveur des régions rhénanes. Mais notre région, banc d'essai, doit continuer de jouer ses chances au sein du Marché commun. Cette région, comme d'ailleurs les autres régions frontalières, peut être le baromètre de notre économie. La plaine d'Alsace est riche de promesses. L'intérêt que lui portent ses voisins est bien significatif.

Les atouts tels que communications, énergie, volonté, dynamisme, sont suffisants pour permettre à notre région de jouer le rôle de fer de lance de l'économie française au sein de l'espace rhénan. Il faut lui donner et donner à toutes les régions frontalières les moyens de devenir des régions d'affrontement, des régions d'expansion permanente. Pour y parvenir, il y a lieu de coordonner les actions, de soutenir les pionniers et organismes déjà à l'œuvre, car c'est aux frontières que se heurtent les économies. Il y a lieu de mettre en place l'environnement, le cadre propice et de provoquer l'installation d'industries de pointe, seules capables de tenir tête à celles de nos voisins.

Le Gouvernement doit veiller à ce que la libre circulation des travailleurs prévue par le traité de Rome ne se fasse pas uniquement à notre détriment et ne risque pas de transformer certaines régions frontalières en régions dortoirs.

En raison de l'acuité des problèmes soulevés, j'ai l'intention, en accord avec d'autres collègues des régions intéressées, de déposer, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête parlementaire pour étudier les problèmes évoqués à l'instant. Cette solution me paraît la meilleure puisque beaucoup de ministères, le vôtre, monsieur le ministre, ceux chargés du travail et de la santé publique, sont intéressés.

Je compte, monsieur le ministre, sur votre entier et bienveillant appui et dès à présent je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Granet.

M. Paul Granet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais profiter des quelques minutes qui me sont imparties et de la solennité que confère toujours cette tribune pour appeler votre attention sur un problème qui peut paraître d'intérêt particulier mais qui, en définitive, vous en conviendrez aisément, est d'ordre général : celui du développement de la Seine-amont.

J'entends par Seine-amont, cette région assez vaste qui commence aux portes de Paris, descend sur Corbeil et qui, à travers Montereau, Nogent, Romilly, se termine à Troyes.

Elle est certainement appelée à devenir un grand axe de développement industriel et d'urbanisation, d'abord parce qu'elle est une vallée, ensuite parce qu'elle se situe au sud d'une grande agglomération. Or vous savez qu'une des grandes lois de l'urbanisation c'est précisément le développement le long des vallées et au sud des grandes agglomérations.

L'expansion de cette vallée n'a pourtant jamais fait l'objet d'études particulières et cela pour deux raisons.

La première, c'est qu'elle relève pour partie de la compétence du schéma directeur, lequel s'était initialement proposé de stopper l'urbanisation au sud de Paris. Mais, monsieur le ministre, à la suite des demandes de votre collègue de l'équipement, ce schéma va être révisé dans cette partie du bassin parisien et il apparaît évident que l'on n'arrêtera pas l'urbanisation au sud de Paris.

La deuxième raison, c'est que cette région dépend, sur le plan de la compétence administrative, de deux ministères puisqu'une partie est du ressort du district de Paris, l'autre du ministère de l'aménagement du territoire.

Il importe que vous affirmiez nettement que la Seine-amont forme une région naturelle, une région qui a son unité et que vous trouviez le moyen de dépasser les conflits de compétence entre la région parisienne et la région Champagne-Ardenne, entre le district de Paris et l'aménagement du territoire, pour mettre en place une mission d'étude chargée de se pencher sur l'ensemble des problèmes de cette région.

Vous l'avez fait pour la vallée de la Loire, la Seine-aval et l'Oise qui sont certainement promises à une expansion moins grande. Je vous demande de le faire pour la Seine-amont.

Quels seraient les principaux objectifs assignés à cette mission ? J'en vois trois.

Le premier consisterait à reconsidérer le problème de cette ville nouvelle située au sud de Paris et qui s'étend entre Tigery-Liensaint et Melun-Nord, en fonction des désirs de l'administration. On ne peut pas continuer à prévoir dans cette région une ville nouvelle capable de compter dans les vingt ou trente années à venir 300.000 habitants sans étudier l'influence qu'elle aura sur l'arrière-pays. Ce n'est pas parce que la compétence du district de Paris s'arrête à dix kilomètres au sud de cette ville nouvelle que la zone d'influence de celle-ci s'arrêtera à dix kilomètres au sud de Melun. Cette zone débordera largement sur les départements voisins de l'Aube et de l'Yonne.

Il convient d'étudier dès maintenant ce problème, car, dans une vingtaine d'années, vous ne pourrez plus demander à des habitants de Nogent-sur-Seine d'aller plaider un dossier à Reims ou d'envoyer leurs enfants à l'université de cette ville, alors qu'ils auront à leur porte une ville de 300.000 habitants, dotée de tous les équipements généraux.

Le premier objectif de la mission serait donc d'étudier le rôle de cette ville nouvelle dans l'ensemble du sud du bassin parisien.

Son deuxième objectif serait d'étudier la canalisation de la Seine à la Moselle et, en tout cas, l'aménagement du cours de la Seine. Vous savez, monsieur le ministre, quels sont les arguments avancés en faveur de la canalisation de la Seine à la Moselle par le Sud. Je vous les rappellerai brièvement. On note d'abord que ce canal permettrait des liaisons plus courtes et plus rapides entre l'est de la France et Paris. Il permettrait également un meilleur équilibre des trafics et de la fonction portuaire entre les ports situés respectivement en amont et en aval de Paris. Il donnerait au Havre une meilleure position concurrentielle face aux ports belges. Il assurerait un transport plus rapide du sable de la haute Seine, matériau indispensable à la construction, laquelle se développe considérablement dans la région parisienne. Il faciliterait nos exportations de céréales et de bois de peuplier. Enfin, il constituerait un élément essentiel d'une politique volontaire d'aménagement du territoire car il permettrait, effectivement, de restructurer et d'accompagner l'évolution de cette immense vallée de la Seine-amont.

En tout cas, si dans l'immédiat on n'envisage pas la canalisation Seine-Moselle par le Sud, à tout le moins conviendrait-il, dans le cadre du VI^e Plan, que la Seine soit mise à grand gabarit au moins jusqu'à Marcilly-sur-Seine. Ainsi l'industrialisation de cette région se ferait normalement, sans complications et sans difficulté.

Troisième objectif, l'agglomération troyenne. Jusqu'à présent on a surtout considéré Troyes comme le deuxième point fort de la région Champagne-Ardenne. C'est, en grande partie, absurde. En effet, Troyes est situé à l'extrémité sud de la Seine et du bassin parisien. Sa vocation s'inscrit donc bien dans le cadre de sa région économique et de sa région naturelle et non dans celui de sa région historique.

L'aménagement de la région de Troyes doit donc être envisagé, non pas comme celui du deuxième point fort de la région Champagne-Ardenne, mais comme celui d'une ville de la couronne.

Tels sont, brièvement résumés, les problèmes que je voulais évoquer devant vous, monsieur le ministre. J'aimerais que vous en reteniez essentiellement que, dans le cadre de la politique générale de votre ministère, l'une des options essentielles à prendre, dans les mois à venir, est d'étudier les problèmes de la Seine-amont.

Ce n'est pas là un problème secondaire dans l'ensemble français. C'est certainement l'une des régions promises à une grande expansion et qui doit favoriser l'équilibre général de la vie économique française, objectif de l'aménagement du territoire. Ce doit donc être l'une des régions qui doivent recueillir particulièrement, tout au moins et dans l'immédiat sur le plan des études, votre sollicitude. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est M. Lemaire.

M. Maurice Lemaire. Monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur un important projet d'aménagement du territoire qui intéresse tout le pays mais plus spécialement la région de l'Est.

Ce problème — vous le connaissez bien car ce n'est pas la première fois que nous en parlons — concerne l'aménagement du tunnel ferroviaire de Sainte-Marie-aux-Mines, long de sept

kilomètres, au centre du massif vosgien, pour le transformer en tunnel mixte ferroviaire et routier, ce qui abaisserait définitivement la barrière montagneuse entre la Lorraine et l'Alsace.

Actuellement, les études et accords nécessaires sont très avancés : quatre départements — trois départements lorrains et un département alsacien — ont déjà donné leur accord dans le but de constituer ensemble une société d'économie mixte pour l'aménagement et l'exploitation de ce souterrain. Les deux autres départements, la Moselle et le Bas-Rhin, s'apprentent à prendre très prochainement la décision de s'intégrer à cette opération dont l'importance nationale est indiscutable.

La Coder d'Alsace a déjà donné un avis de principe favorable au projet et celle de Lorraine a voté, il y a quelques semaines, la résolution définitive suivante :

« Dans le cadre d'une opération à péage, la Coder lorraine demande l'aménagement en priorité du tunnel de Sainte-Marie en tunnel routier pour contribuer au désenclavement de la Lorraine vers le Sud-Est, notamment l'Alsace, à l'expansion des échanges vers l'Allemagne du Sud et la Suisse. »

C'est clair. Aussi espérons-nous fermement, monsieur le ministre, que ce projet viendra en tête des opérations du VI^e Plan.

Dois-je rappeler l'économie du projet dont l'exécution permettra à l'Etat — j'y insiste — une opération particulièrement fructueuse et sans précédent ?

Ce projet est fondé, d'une part, sur l'apport de fonds d'Etat, d'autre part, sur des fonds de concours ou de capital fournis par les quatre départements lorrains et les deux départements alsaciens, enfin sur un emprunt privé pour le complément, le tout étant gagé sur le péage ; l'étude est complète à cet effet.

Le calcul de rentabilité montre que l'Etat recueillera d'abord, pendant les travaux d'aménagement, huit millions de francs de taxe sur la valeur ajoutée ; ensuite, pendant les vingt premières années de l'exploitation, trente millions sur les péages au titre, là encore, de la T. V. A. — et cette perception d'impôt continuera ultérieurement — enfin, trente autres millions sur les bénéfices de la société d'exploitation, soit soixante-huit millions au total.

A supposer que le F. I. A. T. apporte une subvention d'environ dix millions pour amorcer la pompe — il le faut bien — le rendement en capital pour le Trésor public serait ainsi, compte tenu de la T. V. A. sur les travaux, de plus de six fois la mise en vingt ans. Ce chiffre ne peut manquer d'influer favorablement sur les décisions du Gouvernement.

En somme, tout s'ajoute : développement économique incontestable ; aménagement rationnel du territoire ; rapports accrus, culturels et humains, entre les Lorrains et les Alsaciens, selon le vœu ardent exprimé après la guerre de 1914-1918 par ces populations, vœu, il faut bien le dire, trop imparfaitement satisfait jusqu'à présent, puisque les Vosges constituent encore de nos jours une barrière qui insulte à l'amitié mutuelle des Lorrains et des Alsaciens et à l'affection qu'ils portent au reste du pays, qui le leur rend bien.

De surcroît, la rentabilité de l'opération serait spectaculaire. Jamais, à ma connaissance, l'Etat n'aurait réalisé pareille opération.

Je sais bien que, si votre ministère accordait dix millions de francs de subventions au titre du F. I. A. T., ce serait à fonds perdus. Mais, dans le délai de deux ans nécessaire à l'exécution des travaux, l'Etat serait remboursé, même si les fonds n'étaient pas récupérés directement par votre département. Et, plus tard, c'est soixante millions de recettes nouvelles que procurerait l'exploitation du tunnel.

Tel est, brièvement exposé, le problème que je vous sou mets, monsieur le ministre. Je souhaite que tout soit fait pour en hâter la solution. Je milite — comme le demande la Coder de Lorraine — pour son inscription en toute priorité au VI^e Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Fortuit.

M. Jean-Claude Fortuit. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en quelques minutes, je voudrais évoquer l'un des problèmes les plus importants que pose le développement industriel ; je veux parler du problème de l'eau.

Il n'échappe à personne, en effet, que le développement industriel risque de rompre l'équilibre de l'homme et de la nature. D'ailleurs, un colloque ayant pour thème « la protection des populations contre les agressions de la vie moderne », doit être organisé très prochainement à Paris par l'association du corps préfectoral, et nul doute qu'il consacre une bonne part de ses travaux au problème de l'eau.

Celui-ci est à la fois un problème d'approvisionnement, d'aménagement régional et de coopération internationale, et il y a lieu de se réjouir, comme l'a justement marqué M. Ansqer, de la coordination qu'exerce en ce domaine le ministère de l'aménagement du territoire.

Qu'il s'agisse de faire face au manque d'eau qui affecte cruellement certaines régions de notre pays, comme le Var, ou qu'il s'agisse de pourvoir aux besoins accrus de la consommation dans les zones à forte densité de population, les problèmes d'approvisionnement sont considérables.

Il faut se féliciter que la loi de 1964 ait permis, par la création des agences de bassin, de mettre au point une politique cohérente dans le domaine de la lutte contre les pollutions et notamment les pollutions industrielles. Mais force est bien de constater que l'eau potable, utilisée pour la distribution publique, ne répond pas toujours aux conditions de pureté et de salubrité qu'on pourrait en attendre, en particulier dans les zones à forte densité de population.

Ayant fait procéder par des médecins à l'étude d'un échantillon recueilli au réseau de distribution publique dans une ville de la banlieue parisienne, il m'est apparu que l'eau potable urbaine examinée était à la fois mal filtrée, c'est-à-dire chargée de matières organiques en quantité importante et même presque insupportable, et mal stérilisée.

Je ne vous apprendrai pas, monsieur le ministre, que certaines régions commencent déjà à manquer d'eau. C'est notamment le cas du Nord, dont la métropole est située dans une zone particulièrement critique quant aux ressources disponibles.

Enfin, l'apparition d'un type nouveau de pollutions, dues au trafic pétrolier, et dont chacun a pu mesurer les risques lors de l'affaire du *Torrey Canyon*, montre qu'il est nécessaire de s'engager d'urgence dans la voie d'une véritable coopération internationale pour la sauvegarde des océans, si l'on ne veut pas qu'à son tour, pour reprendre un vers de Coleridge, « l'océan même pourrisse ».

La création d'un secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau, puis celle de comités techniques de l'eau et, enfin, celle des agences de bassin témoignent d'une volonté d'action qui doit maintenant trouver un large écho dans l'ensemble de notre population. Comme il s'agit là d'un problème national, il faut souhaiter en effet que tous les Français s'associent à cet effort entrepris par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, ce matin nous avons particulièrement goûté votre exposé et la touche sentimentale et humaine que vous y avez apportée pour atténuer le caractère technique des problèmes que vous avez abordés. Croyez bien que les députés qui vous écoutaient y ont été sensibles, et moi en particulier.

Vous avez évoqué les mutations de personnes à travers le territoire. Certes, la France ne saurait être un pays figé et nous souhaitons, au contraire, qu'il aille de l'avant. Mais, sagement, le Gouvernement a prévu des aides pour les installations ou les agrandissements dans certaines zones et les responsables des collectivités locales des régions intéressées y sont attachés. Ils craignent, en effet, que si certains cantons et arrondissements continuent de se dépeupler, la charge des travaux qu'ils ont réalisés ne devienne insupportable pour la génération qui suivra et qui devra régler le solde des intérêts à payer.

Les élus locaux ont recours, bien entendu, à ceux qui acceptent d'implanter ou d'agrandir leur entreprise et ils se présentent dans vos services pour essayer d'obtenir une aide. Ils éprouvent alors quelque déception car ils ne comprennent pas toujours les modalités de la répartition des aides entre les régions.

À cet égard, trois critères devraient être retenus. Je voudrais vous les exposer dès aujourd'hui car la carte et le niveau des aides étant revus tous les deux ans, vous pourriez en tenir compte. Je serais d'ailleurs heureux si, dans votre réponse, vous pouviez, sinon exprimer votre assentiment sur le fond — ce serait sans doute prématuré — du moins prendre l'engagement d'étudier le problème sous ces trois aspects.

Le premier critère à prendre en considération est le revenu net par habitant qui — je n'invente rien puisque l'I. N. S. E. E. publie des chiffres indiscutables — est sans rapport avec les pourcentages et les niveaux des aides que vous consentez aux différentes régions.

Le deuxième critère, c'est la population. Pourquoi se tourner seulement vers les régions qui manquent de main-d'œuvre alors qu'il faut agir aussi là où l'on naît, où les enfants grandissent, où les établissements scolaires sont occupés, où les jeunes qui cherchent du travail n'ont nulle envie de quitter leur famille ?

Je ne suis plus de la première jeunesse et j'éprouve une joie immense à vivre, de temps à autre, en famille entouré de mes enfants et petits-enfants. Pourquoi cette joie serait-elle refusée à d'autres qui verraient leurs enfants partir vers la lointaine ville

où se perdre dans l'immensité parisienne ? Pourquoi ne pas offrir des emplois sur place et éviter ainsi le dépeuplement continu de certaines régions ?

On a beaucoup parlé des structures agricoles et l'on sait que, dans certains départements, se produira une concentration des activités agricoles, dont il faudra tenir compte.

Le Gouvernement, sagement, avait décidé que les agrandissements d'entreprises existantes seraient assésés temporairement à des créations. Je vous demande, monsieur le ministre, d'user de votre influence pour que cette mesure soit prorogée pour les prochaines années.

Il faut — et la tâche est difficile — inciter des industriels à s'installer dans les cantons ruraux. Mais il existe dans nos campagnes des petites entreprises bien dirigées dont il convient également d'encourager le développement.

Enfin, je me réjouis qu'on parle beaucoup à cette tribune, depuis quelques jours, des artisans. Ceux-ci se considèrent comme des mal-aimés. Des zones artisanales sont constituées pour eux en bordure de certaines villes et je vois avec plaisir quelques usines ou ateliers et quelques maisons s'y implanter. Mais ils ne reçoivent pas d'aide parce qu'ils ne créent pas trente emplois.

Au moment où l'artisanat se pose tant de questions, il serait juste qu'un artisan créant quatre emplois — puisqu'il ne peut pas dépasser le chiffre de cinq — soit aidé par l'Etat, autrement que par des prêts du crédit hôtelier. Il y a là une question d'équité et même de psychologie, car si l'Etat veut montrer à l'artisan qu'il s'occupe de lui, il faut qu'il ne considère pas l'artisanat comme une activité inférieure, mais qu'il lui accorde les crédits d'implantation et les avantages fiscaux qu'il consent à l'industrie.

J'en viens au problème des régions.

Un vote célèbre a été émis à cet égard et il est certain que les votes de demain, qu'ils aient lieu dans cet hémicycle ou en dehors, n'auront pas le même moteur que celui d'hier. Mais nous sommes nombreux, je crois, à désirer que la région devienne une réalité dans tous les domaines et non pas seulement sur le plan administratif, nous sommes nombreux à estimer qu'un corps élu devrait suivre les travaux et, démocratiquement, contrôler l'administration de la région.

Pour réunir le maximum de chances, il faut provoquer bientôt un vote. Le Gouvernement est-il prêt à déposer un projet de loi ou à laisser discuter une proposition de loi ? Je serais heureux, monsieur le ministre, de connaître votre avis sur ce point.

Pour obtenir le maximum de succès, il ne faut pas imposer aux Français les régions actuelles. Il est des départements qui ne peuvent s'insérer dans les régions auxquelles ils sont rattachés. Il importe donc que dans une deuxième étape, ce soit la démocratie qui définisse les régions et détermine les liens, les atomes crochus qui permettent à des départements de s'unir pour constituer une région.

Certains disent qu'il ne faut pas créer des régions trop petites ou trop grandes. On nous promet que la Corse constituera une région. Je m'en réjouis pour elle, mais du moment qu'on crée une vingt-deuxième région, pourquoi ne pas modifier la carte et constituer, par exemple, quinze régions, seize avec la Corse ? Pourquoi ne pas faire une grande région de l'Ouest ?

En tout cas, on ne peut, en cette matière, méconnaître les coutumes, ignorer les chemins ancestraux, les échanges tels qu'ils se produisent depuis Jules César et même avant. On ne peut composer des régions avec des départements dépourvus de liens historiques, géographiques et économiques, des régions purement artificielles dont certains habitants ressentent la sous-administration parce qu'ils sont trop éloignés du chef-lieu.

Tels sont, monsieur le ministre, les points sur lesquels je désirais appeler votre attention. Je vous remercie par avance de la réponse que vous voudrez bien me fournir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Dijoud. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Paul Dijoud. S'il en avait été besoin, monsieur le ministre, j'aurais été pleinement convaincu, en vous entendant ce matin, de votre détermination de mener à bien l'aménagement du territoire et de tirer les conséquences de l'effort résolument engagé depuis quelques années par les gouvernements de la V^e République.

Au cours de cette brève intervention, je me permettrai de présenter quelques observations schématiques et de poser quelques questions.

Je vous annoncerai d'abord officiellement la création de l'intergroupe parlementaire d'étude des problèmes de la montagne. Les députés des régions montagneuses ont, en effet, décidé

de se réunir périodiquement pour contribuer à l'intégration dans la nation de ces régions qui, parfois sous-développées, souvent déshéritées, nécessitent des interventions adaptées et qui, d'ailleurs, depuis quelques années, ont bénéficié d'un effort tout particulier de votre administration et du Gouvernement.

Mes collègues ont bien voulu me confier la présidence de cet intergroupe. MM. Duboscq, Delorme, Poncelet et Dumas ont été élus vice-présidents et nous espérons nouer avec vous, monsieur le ministre, ainsi qu'avec les autres ministres compétents, des relations étroites et engager une collaboration aussi suivie et profitable que possible.

La politique de rénovation rurale en montagne a été évoquée par plusieurs orateurs, en particulier par M. Poncelet. Pour ma part, je veux vous dire combien la rénovation rurale en montagne me paraît constituer une expérience intéressante.

Vous êtes venu dans mon département, monsieur le ministre, et vous avez pu voir les expériences tentées dans le Queyras. Vous aurez peut-être l'occasion de connaître le Champsaur. Il y a là deux expériences où la politique de rénovation rurale en montagne a pu se roder et je ne peux que m'associer à ce que vous avez dit. Il faut poursuivre et étendre ces expériences.

Je formulerais deux observations. D'abord, je vous demande, monsieur le ministre, d'utiliser au mieux les crédits disponibles pour la rénovation rurale en montagne. Ces crédits sont limités. Il convient donc de les employer avec l'efficacité la plus grande et, à cette fin, d'accorder la priorité aux actions de déclenchement susceptibles d'entraîner ultérieurement la participation de capitaux privés ou, sous des angles différents, de capitaux publics ou semi-publics, ainsi que l'intervention des collectivités locales.

Il faut donner la priorité aux actions d'entraînement, aux actions assurant le déclenchement d'une mécanique financière ultérieure, sur les actions à mener à leur terme. C'est, d'ailleurs, psychologiquement important et je n'en veux pour preuve que ce pare-avalanches dans le Valgaudemar que je vous avais demandé lors de votre visite et que vous avez bien voulu nous accorder.

Cet exemple peut paraître particulier, mais, en fait, de telles interventions ont un impact psychologique qui permet, dans une vallée intéressante pour la rénovation rurale, d'engager un processus et d'arrêter des opérations beaucoup plus vastes.

Outre cette utilisation optimale des crédits disponibles, il faudrait donner à la montagne, dans le cadre de la rénovation rurale, toute l'importance qu'elle mérite.

Je ne résiste pas à la tentation de vous rappeler quelques chiffres. Quatre zones ont bénéficié des crédits de rénovation rurale en 1969 : l'Auvergne a obtenu 53 millions de francs, la Bretagne 82 millions, le Limousin 36 millions et les zones de rénovation rurale en montagne 34 millions.

Or les zones de rénovation rurale en montagne comprennent une grande partie des Pyrénées, le Sud du Massif Central, l'essentiel du massif alpin, les Vosges et le Jura.

De même, pour les crédits de voirie, l'Auvergne a reçu 10 millions alors que l'ensemble de la montagne recevait 4,5 millions de francs. Je sais que l'Auvergne a tenu, il faut le dire, une place historique dans la vie politique récente de notre pays. (*Sourires.*) Mais je souhaite qu'à l'avenir la part des zones de rénovation rurale en montagne s'accroisse et que ces régions, certes importantes que sont l'Auvergne et la Bretagne, ne reçoivent pas une dotation trop disproportionnée par rapport à nos régions un peu oubliées jusqu'à présent, je vous le dis très amicalement.

En raison de l'attachement de mes collègues et de moi-même à la montagne, je vous adresse, monsieur le ministre, une requête pressante : ne nous abandonnez pas. En effet, nous avons le sentiment que nos crédits sont menacés, cette année. Je souhaiterais que vous me donniez tout à l'heure tous apaisements à ce sujet.

Je vous poserai une question particulière à propos des aides spéciales individuelles de caractère social et technique qui avaient été prévues pour les zones déshéritées en application de la loi d'orientation agricole de 1962. Le décret du 9 août 1966 — qui était un décret du ministère de l'Agriculture, mais je me permets de l'évoquer ici parce qu'il intéresse directement votre action, monsieur le ministre — prévoyait des aides spéciales pour les agriculteurs des régions déshéritées.

Il serait souhaitable de reprendre cette tentative qui n'a pas abouti, qui n'a pas permis des actions importantes et qui correspond — les études entreprises l'ont montré — à une nécessité pour des agriculteurs à la fois trop âgés pour se reconvertir et trop jeunes pour bénéficier des aides ordinaires et enfin qui se trouvent dans des régions où, malheureusement, dans quelques années, ils ne pourront plus vivre dans des conditions décentes.

J'évoquerai enfin la politique que vous avez engagée pour développer les parcs naturels en France et que vous avez

définie comme devant être particulièrement ambitieuse. Au nom de tous mes camarades du groupe de la montagne comme en mon nom particulier, je vous demande, monsieur le ministre, de donner toute son importance à cette politique.

Il s'agit d'abord, certes, de protéger des sites en danger grave car, une fois qu'une zone pittoresque ou particulièrement esthétique se trouve détruite, il n'est plus possible de revenir en arrière.

Il s'agit ensuite de créer, de faire naître dans notre pays une forme spécifique de tourisme qui sera souvent d'ailleurs une forme de tourisme social permettant d'entreprendre des expériences particulièrement intéressantes de démocratisation des loisirs.

Il s'agit enfin de créer un élément d'attraction supplémentaire pour le tourisme en France. Dans la compétition avec nos principaux partenaires européens, pour l'attraction de la clientèle urbaine du Nord de l'Europe, je suis convaincu que nous sommes bien placés, à condition d'engager cette politique résolument.

Je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, monsieur le ministre, une étude qui a été réalisée par le gouvernement américain sur les profits qui ont résulté, pour l'économie américaine, en 1968, de la politique qui avait été menée en matière de parcs nationaux.

C'est 30 milliards de francs qui ont été apportés en 1969 à l'économie américaine par les parcs nationaux et 5 milliards de francs de taxes fédérales qui ont été collectées. Ces chiffres sont intéressants. Ils montrent que la politique des parcs nationaux n'est pas une politique de fantaisie ou de luxe, mais qu'elle correspond à une création de richesse et à une action économique particulièrement efficace.

À cet égard, je vous rappelle, monsieur le ministre, la visite que vous avez effectuée au parc national des Ecrins. Vous aviez été séduit par les possibilités de cette région. Ce parc présente un intérêt européen, voire international, et constitue pour la nation un capital qu'il ne faut pas gâcher.

Il faut donner à ce parc naturel une priorité en raison de l'urgence que présente sa protection. Le développement de cette zone est particulièrement rapide et l'on peut craindre, dans les années qui viennent, la disparition d'un certain nombre de sites. De plus, il est situé à proximité de zones industrielles et urbaines possédant un fort coefficient de population qui nécessite des loisirs en pleine nature et loin du bruit des villes. C'est un élément dont il faut tenir compte dans votre politique des parcs nationaux.

Cette politique rencontre une large unanimité nationale puisque le comité d'action qui a été constitué comprend les présidents des grandes organisations de tourisme nationales et mêmes locales, puisque les collectivités locales s'engagent sans équivoque à nos côtés. Les études sont entreprises et je vous remercie de nous en avoir donné l'autorisation et les moyens financiers. Elles seront menées résolument et nous espérons qu'avec le concours de votre administration elles aboutiront rapidement.

À cet égard, je demande que cette politique des parcs nationaux ne soit pas une expérience de type technocratique — comme ce fut le cas parfois — mais corresponde à une volonté des populations locales et se réalise avec leur participation. C'est, en tout cas, l'effort que nous avons nous-mêmes entrepris dans les Hautes-Alpes, avec le concours des élus locaux. Nous espérons que votre administration et les administrations intéressées, celle du ministère de l'Agriculture en particulier, nous aideront dans cette entreprise de façon que tous les intéressés participent à la création de cette réserve naturelle, notamment les organisations de chasseurs qui, quelquefois, sont inquiètes de ce genre d'opérations touristiques qui entravent quelque peu la liberté de leur activité personnelle.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais vous présenter brièvement.

Je vous assure que nous avons une grande confiance dans votre détermination et votre volonté de mener à son terme l'aménagement du territoire, en particulier l'aménagement des régions de montagne.

Nous avons la conviction qu'il s'agit non pas d'une goutte d'eau dans la mer, mais d'actions qui seront payantes et rapidement évidentes.

Dans les dix ans qui viennent, vous pourrez transformer nos régions de montagne si vous nous donnez les moyens de le faire et si vous maintenez les orientations que nous connaissons et que vous avez bien voulu nous décrire.

Si vous avez, pour cette action, toute notre confiance, vous pouvez aussi compter sur notre détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Lebas.

M. Bernard Lebas. Monsieur le ministre, le budget de l'aménagement du territoire, que nous sommes appelés à discuter aujourd'hui, m'amène à présenter quelques remarques.

La première concerne la préparation du VI^e Plan. Dans une question écrite, je vous avais demandé, monsieur le ministre, de faire participer les parlementaires à la préparation de ce Plan car le jour où celui-ci sera soumis à l'Assemblée il sera trop tard pour modifier même légèrement un grand nombre d'options qui nous engageront pour un certain nombre d'années.

Il eût été intéressant — mais il n'est pas trop tard pour le faire — que nous fussions tenus informés d'une façon régulière des études des commissions qui travaillent actuellement sur les objectifs du VI^e Plan.

Il est, d'autre part, nécessaire — nous touchons là à la technique même du Plan — non seulement de prévoir de grands objectifs, mais de pouvoir les rectifier, les pondérer en fonction des réalisations.

Il faut, en outre, éviter le saupoudrage des crédits. Je ne citerai pas d'exemple. Mais le V^e Plan qui va bientôt s'achever a montré, dans un certain nombre de domaines, une faiblesse qui résulte précisément d'un tel saupoudrage.

J'en viens au problème des infrastructures. Monsieur le ministre, l'un des membres de votre cabinet a dit que les routes étaient destinées non à joindre, mais à drainer et qu'une liaison qui ne ferait que joindre constituerait une mauvaise infrastructure. Certaines autoroutes du Nord en sont, hélas ! un exemple concret, puisqu'elles n'apportent, en fin de compte, à l'ensemble de la région que des moyens de liaison.

J'ajoute qu'en ce qui concerne ces infrastructures, s'il est agréable de recevoir des industries nouvelles propres à résoudre les difficiles problèmes d'emploi, il serait plus agréable encore de les accueillir quand les problèmes d'infrastructures auraient été réglés. Car un grand nombre d'industries qui se sont installées dans notre région du Nord souffrent ou souffriront dans les mois à venir de l'absence d'une infrastructure convenable pour les ravitailler ou pour évacuer leurs produits.

Je citerai, pour illustrer mon propos, en ma qualité de représentant d'une région en cours de reconversion, un problème qui m'intéresse tout particulièrement : la liaison Maubeuge-Valenciennes, qui devait être reliée à la fin de 1971 à l'autoroute A 2, ne le sera, si Dieu le permet, que vers 1975-1976.

Or les Etablissements Chausson, qui sont installés dans cette région, auront sorti à la fin de l'année en cours 250 carrosseries et ils risquent de ne pas mettre à exécution leur projet d'installation d'une seconde usine parce que la liaison actuelle est tellement mauvaise qu'elle détruit une partie du travail effectué sur ces carrosseries, travail de grande précision, comme vous le savez.

Un deuxième problème, tout aussi fondamental pour notre région, est celui de l'évacuation des produits. Une raffinerie vient d'être mise à feu près de Valenciennes. Six cents camions viennent chaque jour s'y approvisionner et en repartent. Certains prétendent, et j'espère qu'ils se trompent, que la construction de l'autoroute A 2 serait retardée dans la partie reliant Valenciennes à Cambrai.

Or cette liaison est essentielle pour le Sud de mon département. Elle représente un moyen de survie, un moyen de vie tout court.

J'en viens, enfin, à la route nationale n° 2 à laquelle seulement quelques crédits ont été consacrés depuis dix ans alors qu'elle constitue pourtant la voie montante vers le bassin de Charleroi, Liège et la Rhénanie et la voie descendante vers le Laonnois, le Soissonnais et la vallée de l'Oise.

Je souhaite que dans cette région naturelle qui correspond géographiquement à un couloir particulièrement bien situé pour attaquer l'Europe dans le domaine économique, une région d'aménagement du territoire soit créée et reçoive, outre les infrastructures nécessaires, des industries de montage ou des industries alimentaires génératrices d'emplois nombreux.

Enfin, je souhaiterais vous entretenir d'un point qui m'intéresse particulièrement : les métropoles d'équilibre. J'en connais particulièrement une, celle de Lille-Roubaix-Tourcoing. A l'heure actuelle, elle devient une métropole de déséquilibre pour elle-même et pour la région. Elle ne vit que sur elle-même et non pas avec la région.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on pas doter cette région du Nord d'une artère vitale, qui redonnerait à la métropole d'équilibre l'oxygène nécessaire, un axe qui, partant de Dunkerque, passant par Lille, Valenciennes, Maubeuge et Fourmies, lui procurerait cette vie dont elle a besoin ?

Un autre sujet me préoccupe énormément, celui de l'aérotrain. Un membre de cette Assemblée a dit ce matin que c'était

une dépense « flatteuse et prestigieuse ». Je pense que ce parlementaire descend d'une autre planète ou qu'il est d'un autre siècle.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Bernard Lebas. Hier, le président Nixon recevait un rapport particulièrement remarquable sur l'évolution du monde et des Etats-Unis d'ici à l'an 2050. Vous me direz que cela nous intéresse peu. Mais ce rapport précise, en toutes lettres, qu'à cette date 92 p. 100 des transports se feront sur coussin d'air.

Sans refaire l'histoire de l'aérotrain, j'affirme que nous détenons une technique d'avant-garde sur laquelle le monde entier se penche, et qui nous assure, aux dires des spécialistes étrangers les plus qualifiés, de trois à cinq ans d'avance.

Les distances les plus difficiles à parcourir s'échelonnent entre 1,500 kilomètre et 250 kilomètres. Les 250 kilomètres, nous les parcourons demain en aérotrain, pour des raisons qui sont évidentes : d'une part, parce que l'aérotrain atteint une vitesse de 320 kilomètres à l'heure qui sera bientôt portée à 400 ; d'autre part, parce que ses décélérations et ses accélérations lui permettent de faire des arrêts relativement nombreux.

Enfin, alors qu'on achète à l'unité une seule Caravelle ou un seul Concorde, on achètera, pour une exploitation rentable, de 50 à 100 aérotrains au prix unitaire d'environ 300 millions d'anciens francs. Cette perspective constitue pour notre industrie un débouché important.

Je souhaite que deux réalisations soient exécutées rapidement, avant même que des pays étrangers n'y parviennent, comme c'est le cas pour la ligne Turin-Milan, en premier lieu l'achèvement de la liaison Paris-Orléans.

M. Louis Sallé. Bravo !

M. Bernard Lebas. En second lieu, je souhaite que la liaison dont je parlais tout à l'heure, entre Dunkerque, Lille, Valenciennes, Maubeuge et Fourmies, avec possibilité de continuation sur les Ardennes et la Lorraine, soit étudiée le plus rapidement possible par les chambres de commerce, les collectivités locales et la société de développement régional.

Je pense que les 10.000 personnes nécessaires dans les deux sens pour équilibrer la rentabilité de l'opération sont dès à présent trouvées et que cette réalisation donnerait à la région du Nord l'oxygène dont elle a besoin et à la métropole d'équilibre son véritable moteur que lui fait défaut à l'heure actuelle.

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais vous dire avec beaucoup de fermeté que certains d'entre nous souhaitent, comme M. Bertrand Denis vient de l'indiquer, que le problème de la régionalisation soit remis à l'ordre du jour. Car toute politique d'aménagement du territoire doit passer par la régionalisation. Nous avons, je crois, une vue commune de ce problème et, siégeant dans cette Assemblée, nous sommes capables de nous élever au niveau national sans pour autant négliger le sort de nos régions.

Je vous demande de bien vouloir répondre aux questions que je vous ai posées. Je vous fais confiance car je connais la compétence de vos services et la qualité de ses réalisations. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. L'aménagement du territoire, monsieur le ministre, pour nous qui rêvons d'ordonner harmonieusement les êtres et les choses est une belle espérance.

A travers elle, à travers vous par conséquent, nous sommes en quête d'un nouvel art de vivre. Mais il y a loin du rêve à la réalité. C'est pourquoi il appartient aux parlementaires de dévoiler les décalages qui existent entre ces deux aspects de l'activité humaine, entre le concept et la réalité, entre la méditation et l'action.

Je me vois contraint, et vous voudrez bien m'en excuser, de prendre des exemples chez moi, tant il est vrai que l'on ne parle bien que de ce que l'on connaît. Mais ces exemples ont une valeur générale.

La création des zones de rénovation rurale est une belle idée qui se justifie d'elle-même, mais jugez de la réalité : dans mon département, le Tarn-et-Garonne, se trouve un secteur fait de rocaille et de dénuement qui possède à l'excès, voire jusqu'à la caricature, toutes les caractéristiques qui déterminent le classement en zone de rénovation rurale, mais qui ne l'obtient pas pour autant.

Cette région, merveilleuse d'ailleurs — aussi belle que Cajarc (Sourires). — s'insère entre le Lot et l'Aveyron, départements classés en zones de rénovation rurale, où cependant quelques îlots de terres riches et généreuses bénéficient des avantages consentis.

L'objection qui m'a été opposée, selon laquelle le classement ne peut se faire que par départements entiers, ne tient pas, puisqu'il en est quelques-uns, comme l'Ardèche ou la Loire-Atlantique, qui ont été découpés en secteurs de rénovation rurale.

Pas davantage ne me convainc la lettre que j'ai reçue ce matin, dans laquelle vous me faites valoir que ce régime revêt un caractère expérimental devant conserver un aspect limité. Tant qu'à faire des expériences, faites-les précisément sur des zones expérimentales qui en ont, comme c'est le cas, le caractère.

Vous avez réaffirmé ce matin la nécessité de maintenir dans leur cadre géographique actuel les dispositions existantes. Vous avez décerné des prix de consolation en faisant état de la création de nouveaux postes budgétaires dans chaque ministère pour des actions ponctuelles et privilégiées.

Je ne suis pas consolé pour autant, car ces crédits supplémentaires risquent fort d'être affectés là où il ne faudrait pas qu'ils le soient si, précisément, les zones qui doivent les recevoir ne sont pas fixées par décret.

Vous m'avez fourni là, monsieur le ministre, un argument de plus.

Bref, si vous ne rétablissez pas l'équité, la population aura le sentiment d'une grande injustice. Réparez-la au plus tôt, je n'aurai de cesse de vous le répéter, car c'est une grande carence de ne pas appliquer la règle dans les régions pour lesquelles elle a précisément été établie.

La déconcentration parisienne s'inspire aussi d'une louable ambition : libérer la capitale afin de reporter l'énergie et la vitalité qui s'y accumulent naturellement sur des régions qui en ont plus particulièrement besoin.

Mais on oublie trop souvent que les capitales régionales souffrent des mêmes maux que Paris, à savoir l'entassement, la démesure, la vie frénétique et que tout autour il existe des unités d'agglomération disposant de services publics et où de larges espaces verts sont ouverts à l'équipement et à l'urbanisation.

En voulez-vous un exemple ? Montauban — pardonnez-moi encore pour cet exemple mais il a une valeur générale — est le siège de la délégation régionale de la compagnie d'assurances « L'Urbaine ». A l'occasion de sa fusion au sein de l'Union des assurances de Paris, la direction générale n'a rien imaginé de mieux — avec la bénédiction de vos services — que de transférer à Toulouse la nouvelle direction régionale qui grouperait trois cents employés dans un immeuble enserré de toutes parts, sans aucune possibilité de dégagement, au centre d'une ville qui, déjà, ne respire plus.

Ce faisant, on désorganise la vie de cent vingt-trois familles tributaires d'emplois de la délégation actuelle et l'on contribue à asphyxier une ville qu'il faudrait, elle aussi, libérer.

C'est vraiment une mauvaise action. Arbitrez — vous en avez le pouvoir — en faveur du bon sens, avant qu'il ne soit trop tard.

Cette affaire me conduit à vous poser une troisième question "ordre général. Les dirigeants de l'Union des assurances de Paris ont avancé parmi les « raisons » du transfert à Toulouse de leurs services, la possibilité de recevoir une prime d'équipement plus forte.

Est-il possible qu'une prime de développement industriel, d'un intérêt indiscutable quand elle incite à créer, comme son nom l'indique, des emplois industriels, puisse bénéficier au secteur tertiaire ?

Créer de nouvelles activités industrielles suscite tout naturellement le développement du secteur tertiaire, mais le développer artificiellement — aux frais du contribuable, bien entendu — ne produirait qu'une animation économique factice, en l'absence de support industriel.

Or, des primes ont été attribuées, paraît-il, ou risquent de l'être, en faveur d'emplois non industriels, plus particulièrement commerciaux. Là se trouveraient vraiment la concurrence déloyale et les privilèges exorbitants dénoncés par le monde commerçant.

Je veux croire, si cela s'est produit, qu'il s'agissait d'une mauvaise interprétation des textes. Que ces erreurs ne se renouvelent pas, car votre politique d'aménagement du territoire serait alors difficile à défendre ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Miossec.

M. Gabriel Miossec. Monsieur le président, monsieur le ministre, au cours d'une réunion de travail à laquelle participait l'un de vos collaborateurs, j'ai été agréablement surpris d'apprendre que l'intérêt du cabotage national n'avait pas échappé à vos services et qu'une étude sérieuse avait été faite sur les avantages de ce transport maritime.

La France dispose en effet de quelque 3.000 kilomètres de côtes et de nombreux ports, qu'il serait logique et judicieux d'utiliser. Le développement du cabotage permettrait de donner un emploi à de nombreux marins sans embarquement, d'inciter à l'industrialisation de la zone littorale par une réduction du coût du transport par rapport à ceux du rail et de la route et, enfin, de décongestionner le trafic routier dont l'encombrement pose des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre.

On doit malheureusement constater une régression rapide du nombre de nos caboteurs en service : 55 au début de 1963 ; 40 en 1968 et, enfin, 33 au début de cette année.

Si des mesures ne sont pas prises rapidement il est à peu près certain que, dans cinq ans, il n'en restera plus un seul en service.

Ainsi notre place dans le trafic national est-elle prise par le cabotage étranger dont nous devenons de plus en plus tributaires. Cette constatation est d'autant plus affligeante que les tonnages transportés ne cessent de croître et que nous pourrions, à conditions égales, être aussi compétitifs que nos concurrents.

Les populations côtières et les parlementaires qui les représentent vous seraient infiniment reconnaissants, monsieur le ministre, si vous vous attachiez à ranimer, avant qu'il ne soit trop tard, cette activité en déclin.

Sans quitter le domaine maritime, je voudrais aussi appeler votre attention sur nos îles. L'existence y devient de plus en plus difficile, surtout dans les plus petites d'entre elles, par suite de l'épuisement des fonds côtiers en langoustes et poissons divers.

La seule reconversion possible réside dans le tourisme et dans l'hôtellerie. Mais celle-ci n'est pas concevable sans eau potable. Or, plusieurs îles en sont privées. C'est le cas de l'île de Sein dont les habitants doivent se contenter d'eau de pluie recueillie dans des citernes. Pour le complément, ils doivent recourir à l'eau minérale et à l'importation par bateau d'eau du continent, qui coûte de sept à dix francs le mètre cube.

Des expériences de dessalement d'eau de mer sont en cours. Ainsi que vous le savez, il existe plusieurs procédés. L'un d'eux est à l'essai à l'île de Houat, dans le Morbihan, qui compte 400 habitants. Si une nouvelle expérience devait être tentée, il serait souhaitable qu'elle le fût à l'île de Sein, qui a 1.000 habitants et qui manque sérieusement d'eau.

Pour en terminer avec les problèmes posés par les îles, je dois signaler le lourd handicap qu'elles supportent par suite du coût des transports de marchandises venant du continent.

A titre d'exemple, je citerai encore l'île de Sein, où le transport d'une tonne de marchandises en vrac coûte 30,43 francs et celui d'un mètre cube de gas-oil 33 francs.

Ne serait-il pas possible d'exonérer ces transports de la T. V. A. — dont l'incidence est de 23,5 p. 100 — et de faire bénéficier nos îles des avantages accordés à la Corse ?

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Gabriel Miossec. Ce serait le seul moyen d'arrêter le dépeuplement des plus défavorisées, malgré tout l'attachement de leurs habitants. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. de Gastines.

M. Henri de Gastines. Avant de me faire inscrire dans ce débat, j'ai hésité, ne voulant pas ajouter par des répétitions inutiles à ce que mes collègues ont pu dire excellemment ici sur l'aménagement du territoire, et sachant au surplus que les redites ne sont pas susceptibles d'accroître le prestige de notre Assemblée dans le pays.

Si j'ai cependant fait taire mes scrupules, c'est parce que j'ai cru de mon devoir de faire monter jusqu'à vous, monsieur le ministre, publiquement et solennellement, la voix des habitants des petites cités industrielles traditionnellement implantées en milieu rural et qui meurent lentement mais inexorablement, victimes d'un concours de circonstances dans lequel personne n'a de responsabilité, au moins quant aux causes initiales et profondes. Je veux parler ici de toutes ces petites industries basées sur des matières premières locales en voie d'épuisement ou dont les productions n'ont plus la faveur du consommateur.

Je me refuse à situer ce débat sur un plan local et à utiliser la tribune pour y faire de l'électoratisme. Cependant je ne puis m'empêcher d'évoquer la situation du prolongement Ouest du bassin ardoisier de l'Anjou. Il y a là toute une population de tradition minière et industrielle, avec ses logements, des équipements hospitaliers et scolaires — certains presque neufs — la possibilité d'une alimentation en gaz de Lacq, des bâtiments industriels, des terrains. Si rien n'est fait d'ici à deux ou trois ans au maximum, dans une petite ville que je connais bien parmi d'autres, 300 ouvriers au moins se trouveront sans emploi pour la seule raison que le gisement d'ardoise sera arrivé à épuisement.

Le Gouvernement prendra-t-il la responsabilité de laisser se transformer en désert toutes les petites régions de France qui sont dans ce cas, de laisser inutilisés tous ces équipements que l'on construit à grands frais en d'autres lieux où la concentration urbaine exerce ces méfaits ?

Je veux espérer, que vous saurez, monsieur le ministre, faire partager au Gouvernement l'avis formulé par une commission dont le rapport tient actuellement la vedette de l'actualité — document dont je ne fais d'ailleurs pas mon évangile — et à la page 55 duquel je lis : « L'industrialisation du territoire et une meilleure répartition de celle-ci conditionnent étroitement la solution du problème agricole ».

A cette même tribune, M. le Premier ministre a souligné à juste titre dans son remarquable discours du 16 septembre dernier l'immense besoin qu'avait notre pays d'augmenter son potentiel industriel, d'une part, pour porter notre production au niveau de la demande toujours accrue de la population, d'autre part, pour assurer des emplois à la partie active du monde agricole rendue disponible par l'évolution technique qui, depuis la fin de la dernière guerre, bouleverse les équilibres de ce secteur d'activité.

Pour atteindre cet objectif il vous manque un instrument simple. Actuellement rien de fonctionnel n'existe à l'usage du département classique, du département moyen, et le président du conseil général de mon département avait raison de dire ces jours-ci que, dans la quasi-totalité des cas, la décentralisation ou la création d'industries aboutissait uniquement en fonction des relations personnelles, de l'influence, de la ténacité d'un élu ou d'un responsable auprès de tel ou tel ministre, de tel ou tel haut fonctionnaire, de tel ou tel président de conseil d'administration.

Avec un système aussi empirique, ne soyons pas surpris des résultats désolants enregistrés dans les départements situés en dehors des grandes régions d'accueil qui, elles, disposent d'organismes spécifiques.

D'autres ministères ont créé : l'un la bourse du logement, l'autre l'agence de l'emploi, deux organismes qui utilisent les ressources de l'électronique et se révèlent très efficaces.

Dans le même ordre d'idées, il faut créer une bourse de la décentralisation industrielle à laquelle les maires, les présidents de districts, de conseils généraux, de comités d'expansion d'une part, les candidats à l'implantation d'entreprises industrielles ou commerciales, d'autre part, pourront s'adresser facilement pour faire enregistrer sur des cartes magnétiques ou par tout autre système moderne, les uns ce qu'ils ont à offrir, les autres ce qu'ils recherchent et les conditions nécessaires à leur implantation.

Ce sera alors le travail de l'ordinateur de comparer ces renseignements et d'informer les intéressés, au moyen d'une publication régulière, des possibilités qui rapprochent le mieux les besoins des uns et des autres, permettant ainsi à cette sorte d'agence matrimoniale de réaliser la conjonction harmonieuse de ces deux aspects de notre pays que sont la France industrielle et la France rurale, dont l'une a un besoin urgent de bénéficier de l'apport fécondant de l'autre, laquelle souffre d'une hypertrophie prenant paradoxalement sa source dans l'incessante hémorragie du milieu rural.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que la mise en place d'un instrument moderne à la mesure des solutions à rechercher contribuerait d'une manière décisive à la solution du problème primordial de la relève des industries en voie d'extinction et de la décentralisation industrielle.

J'ose espérer que mon appel sera entendu. Je vous en remercie dès à présent, au nom de ces populations qui attendent avec anxiété de savoir si le monde moderne fera droit à leur désir légitime de participer, par leur travail, à sa construction. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Fry.

M. Joseph Fry. Dans le but de servir l'intérêt national, j'appelle l'attention de M. le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire sur les graves dangers que présentent pour l'équilibre et l'unité nationale, d'une part, le projet de liaison directe, par voie navigable, de la Méditerranée à l'Est par le Rhône, la Saône et le bassin du Rhin, d'autre part, le projet de tunnel sous la Manche qui relierait l'Angleterre au Nord de la France et aux bassins de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin ; ces deux grandes voies, l'une par eau, l'autre par route, étant reliées à la seule région parisienne.

Si ces projets étaient réalisés avant que l'Atlantique ne fût relié au Rhin par l'aménagement de la Loire en voie navigable et d'un canal à grand gabarit jusqu'au Rhône et au Rhin, on peut prévoir que l'Est français, du Nord au Sud, et le bassin de la

Seine rassembleraient rapidement les deux tiers de la population et les trois quarts de l'économie et des industries de la France.

Ce serait, en premier lieu, par la force des choses, conduire l'Est de la France et enrainer la région parisienne à balancer vers les régions du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut pour constituer l'ensemble le plus puissant, le plus dynamique de l'Europe, peuplé de plus de 100 millions d'habitants.

Ce serait, en deuxième lieu, disloquer le territoire national et recréer la Lotharingie qui fut, dans le passé, pendant des siècles, la cause de tant de guerres et de malheurs.

Ce serait, en troisième lieu, condamner le Centre et l'Ouest français, « extrême Ouest de l'Europe », à l'anémie, à l'émigration.

Ces risques, inscrits dans le présent par les projets de liaisons de l'Est français du Nord au Sud et de la Seine à la Moselle, sont pour l'avenir. Est-ce une raison pour ne pas y penser ?

Pour éviter de détruire l'équilibre du territoire national, je vous demande, monsieur le ministre, de décider d'aménager la Loire pour en faire, de l'Ouest à l'Est, au Centre de la France, le « Rhin français », grande voie navigable indispensable à l'unité nationale pour conduire naturellement le Centre et l'Ouest à l'essor et au progrès.

A la demande de l'association pour l'étude de l'aménagement du bassin de la Loire, je désire savoir, monsieur le ministre, si vous envisagez de présenter aux Français ces grands travaux à entreprendre comme le dessein prioritaire, la plus grande tâche nationale à la mesure des moyens de notre temps, capable de mobiliser les volontés et de rassembler les énergies de la nation.

De Nantes à Orléans et à Nevers, les riverains de la Loire et de ses affluents attendent de vous le courage de relever le défi pour ouvrir le passage de l'Est à l'Ouest à la libre circulation et joindre l'Océan ouvert au monde, au cœur de l'Europe en passant par le cœur de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Une vue cavalière de la France métropolitaine met en évidence de grandes différences de traitement lors des interventions des services de l'aménagement du territoire.

La gamme est fort étendue depuis les enfants chéris du Plan que sont les grands aménagements régionaux et les zones aidées par les primes ou classées dans les périmètres de rénovation rurale, en opposition avec les secteurs où les avantages demeurent plutôt théoriques.

Si nous demandons comment s'est opéré ce classement, on nous répond généralement : « Des choix étaient nécessaires. A quoi bon couvrir la France entière d'actions spécifiques avec des moyens forcément limités ! Rien ne serait aussi néfaste qu'un « saupoudrage » qui rendrait inefficaces les interventions planifiées. »

Vous l'avez encore répété vendredi dernier, monsieur le ministre, en répondant à une question orale sur une demande d'extension des primes de développement industriel : La dilution des efforts financiers est inopérante.

Ce point de vue exprime à la fois votre philosophie et votre action puisque vous l'avez confirmé ce matin.

Vous rencontrez alors tout naturellement l'adhésion de ceux qui bénéficient de vos largesses, de ceux pour lesquels le Plan signifie un effort d'organisation assorti de grands moyens de réalisation.

Mais comment espérez-vous entraîner les oubliés ou ceux qui se trouvent à la périphérie de la carte des aides ? Ils ne peuvent que vous marquer leur trouble le plus profond, d'autant que vous avez insisté sur la continuité des aides lors de votre audition devant la commission de la production et des échanges.

En clair, les favorisés demeureront favorisés, les exclus demeureront exclus, l'amélioration de leur sort n'étant pas admise à bénéficier d'un rythme plus rapide.

Les périmètres des zones aidées sont fixés de façon quasi immuable et sont jalousement gardés par leurs bénéficiaires, ce qui est fort normal.

Quant aux autres secteurs, il leur est loisible de manifester leur inquiétude puisqu'ils ignorent ce qui leur a valu d'être mis hors jeu quand ils n'appartiennent pas aux régions que vous avez énumérées ce matin : la Bretagne, le Sud-Ouest ou le Centre. En effet, personne n'est en mesure de leur expliquer valablement pourquoi ils sont pénalisés et les fondements de discriminations inacceptables.

Je prendrai l'exemple d'un département en partie maintenu en dehors des périmètres d'octroi des primes de développement et des primes d'adaptation et complètement maintenu en dehors des zones de rénovation.

Les primes ne sont, en quelque sorte, que potentielles, tandis que les subventions allouées au titre de la rénovation rurale s'ajoutent aux subventions conventionnelles et renforcent l'équipement, un équipement différentiel. C'est d'ailleurs le but de l'opération.

Ainsi, plus les années passent, plus les distorsions s'aggravent et plus le fossé se creuse entre des secteurs voisins et pourtant initialement identiques. Les injustices s'affirment. Je peux citer à ce sujet des chiffres éloquentes. Dans un cas précis, en année moyenne, les crédits réservés à la rénovation représentent entre le tiers et le quart des crédits traditionnels.

Comment s'est opérée au départ la ventilation entre des secteurs conviés à la prospérité et d'autres secteurs similaires qui sont condamnés à demeurer dans l'ombre, parce qu'ils n'intéressent le Plan que spasmodiquement, pour d'incertaines opérations effectuées coup par coup et péniblement arrachées ?

Les critères adoptés pour dresser la carte du bonheur économique en France paraissent obscurs. Les avantages particuliers devaient permettre de conduire des expériences de reconversion dans des zones économiquement faibles à réanimer. Or, on est un peu surpris, par exemple, de trouver la riche Limagne parmi les zones de rénovation à économie rurale dominante, alors qu'elle est réputée pour son opulence séculaire.

Dans nos provinces, l'opinion publique est déconcertée par de telles anomalies. Il est impossible de justifier des différences de régime entre des régions présentant des caractéristiques géographiques et sociologiques semblables.

Le problème des délimitations ne doit plus être éludé. Le bon sens et l'équité exigent des rectifications urgentes, si l'on ne veut pérenniser le système des « deux poids, deux mesures ».

Les élus, au lieu d'être comme hier des témoins ou des instigateurs de luttes politiques aujourd'hui parfois périmées, doivent être de plus en plus considérés comme les pilotes de l'équipement pour l'avenir de leurs régions et appelés à de nouvelles responsabilités.

Ils ne peuvent rester étrangers à l'aménagement de l'espace rural qui leur incombe. Ils attendent de vous, monsieur le ministre, les moyens de réaliser cette vocation désormais capitale. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Sprauer.

M. Germain Sprauer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce débat qui porte notamment sur l'aménagement du territoire, je voudrais appeler l'attention sur la situation économique du Nord de l'Alsace.

La présence à notre porte d'une économie allemande bien structurée et en pleine expansion avait déjà eu pour effet, ces dernières années, d'attirer une partie de la main-d'œuvre alsacienne dans les usines situées de l'autre côté de la frontière.

Ce mouvement avait commencé aux environs de 1960, mais n'avait pris au début qu'une ampleur toute relative. Le nombre des frontaliers, qui se montait à l'époque à quelque 600 pour tout le Bas-Rhin, n'a cessé d'augmenter depuis lors jusqu'à la fin de 1967.

A la suite de la récession allemande de 1967, s'est produit un certain ralentissement de l'exode de la main-d'œuvre frontalière. Mais, vers le milieu de l'année dernière, la progression a repris. Si la progression mensuelle n'était en moyenne que d'environ 0,15 p. 100 au début de cette année, elle est passée à près de 1 p. 100 à la fin du premier semestre, pour atteindre 3,50 p. 100 le mois dernier. Actuellement, le nombre de frontaliers est d'environ 5.000.

L'allure presque géométrique que prend cette progression résulte certainement en grande partie de la dévaluation de notre monnaie et la réévaluation du mark ne fera probablement qu'accélérer le mouvement.

Dans une région où deux économies se concurrencent, nous devons donc être à même d'affronter le dynamisme et la compétitivité des entreprises allemandes.

Quelle aide pourrions-nous recevoir ?

Peut-être pourrait-on harmoniser les charges fiscales à l'intérieur de la Communauté, mais cette mesure ne dépend pas que de nous et exigerait de longs délais.

A court terme, il serait peut-être possible d'aider les industries situées le long de la frontière en les soulageant provisoirement d'une partie de leurs charges sociales. Cependant, ce remède ne pourrait être que très passager.

Il conviendrait d'attaquer le problème à sa base. Une action à moyen et à long terme, qui ne pourra être que l'industrialisation de la région frontalière, devient de plus en plus urgente.

D'ailleurs, les pouvoirs publics ont commencé à prendre conscience de nos difficultés. L'année dernière, certains cantons situés à l'extrémité Nord-Est de notre département ont été classés en zone 2. Nous nous en réjouissons, car ce classement facilitera l'implantation de nouvelles industries.

Cependant, le critère du canton qui a été retenu pour le classement dans les différentes zones ne recouvre quelquefois pas tout à fait les réalités économiques. Peut-être serait-il utile de classer également en zone 2 certaines communes limitrophes des cantons considérés ou, sinon, de les faire bénéficier d'aides identiques.

Les conseils généraux des deux départements du Rhin ont créé ensemble une association de développement industriel de la région d'Alsace qui doit faciliter l'industrialisation en coordonnant les efforts des deux comités d'expansion économique, créés il y a un peu plus de dix ans.

Malheureusement, les efforts de ces établissements sont quelquefois contrariés par des interventions de représentants de la D. A. T. A. R. qui, lorsque se présente un industriel désireux de s'établir dans notre région, lui tiennent à peu près ce langage :

« Vous voulez vous établir en Alsace, dans une région en expansion. Ne devriez-vous pas aller plutôt dans telle ou telle autre région ? Voici les aides dont vous pourriez bénéficier. »

Le directeur d'une importante société de l'industrie chimique a constaté récemment ce fait.

Assurément, certaines régions de France sont encore plus mal loties que la nôtre et la solidarité nationale doit jouer en leur faveur. Mais nous n'approuvons pas les services ministériels lorsqu'ils essaient d'attirer ailleurs les industriels que nous avons pu contacter et qui ont pris la décision d'installer leurs entreprises dans notre région.

Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous donniez des instructions à vos services pour qu'ils évitent, à l'avenir, d'exercer le genre de sollicitation que je viens de mentionner.

Nous ne pouvons plus perdre de temps si nous voulons mettre en place une industrie, si possible à haute productivité, capable de rivaliser avec le dynamisme des entreprises situées de l'autre côté de la frontière.

Nous devons éviter, à l'avenir, d'être soumis à toutes les fluctuations de la conjoncture allemande. Lorsque la surchauffe actuelle cessera chez nos voisins, il conviendra que nous puissions offrir un emploi à nos frontaliers, sinon nous serons obligés de rouvrir les fonds de chômage.

Monsieur le ministre, vous ne manquez certainement pas d'approfondir ce problème si angoissant et de nous aider à le résoudre. D'avance, nous vous en remercions. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les nombreuses interventions, qui ont porté tant sur la planification que sur l'aménagement du territoire.

Je suis heureux de constater qu'au-delà de certaines divergences sur des points particuliers, un assez large accord semble se réaliser pour accepter la planification souple et l'aménagement volontaire du territoire que le Gouvernement propose.

Cependant, M. Andrieux, évoquant le grand philosophe, pourtant peu matérialiste que fut Platon — qui préside d'une certaine façon à nos débats (Sourires) — a comparé le Plan et l'aménagement du territoire à ces ombres qui, soit par imagination, soit par artifice, surgissaient sur les parois de la caverne.

Quant à moi, si je devais avoir recours à une image d'une même élévation, je les comparerais plutôt à la statue idéale de Pygmalion qui a pris chair grâce à la foi et à l'imagination créatrice de son auteur.

Est-ce au Gouvernement de faire preuve d'imagination ou à l'Assemblée d'avoir la foi ? Comme il s'agit d'une œuvre commune, disons plutôt qu'il nous faut faire appel à la foi lucide et à l'imagination raisonnée de tous.

Reprenons maintenant les problèmes concernant l'exécution du V^e Plan, évoqués par de nombreux parlementaires, tout spécialement par MM. Abelin, Carpentier et Lebas.

La période d'exécution du V^e Plan a été marquée par des événements aussi brutaux que difficilement prévisibles, qui n'ont pas permis le déroulement normal du type de développement économique et social à moyen terme arrêté par les pouvoirs publics en 1965.

Je rappelle que malgré des vicissitudes récentes plusieurs objectifs du Plan, et non des moindres, seront normalement atteints en 1970 et que les évolutions défavorables qui se sont produites en certains domaines, ou bien sont la conséquence des événements qui ont marqué l'année 1968, ou bien n'ont pu être redressées à temps par suite de ces mêmes événements.

Compte tenu des informations dont nous disposons, nous pouvons estimer que le taux de croissance annuel de la production intérieure brute atteindra environ 5,4 p. 100, soit un taux assez proche de celui que visait le V^e Plan, c'est-à-dire 5,7 p. 100.

De même, les principaux emplois de la production seront, dans l'ensemble, conformes aux décisions du Plan. En effet, le taux de croissance des investissements, même dans l'hypothèse d'un léger fléchissement du rythme de développement en 1970, devrait atteindre en moyenne 7,3 p. 100 au lieu de 6,1 p. 100.

Ce résultat s'explique surtout par l'avance prise par les investissements productifs. Sur ce point, contrairement à ce qui a pu être dit ce matin à cette tribune, le taux d'investissement dans l'industrie en France n'apparaît pas différent de celui de nos voisins, notamment de l'Allemagne ou du Benelux. Au surplus, le taux de croissance de nos investissements est supérieur à celui de nos partenaires du Marché commun, ce qui devrait faciliter notre développement au cours des prochaines années.

A cette bonne performance correspondent un taux d'épargne des ménages particulièrement élevé et un niveau de l'autofinancement des entreprises conforme aux objectifs. La consommation des ménages croîtra un peu moins rapidement que prévu — 4,7 p. 100 au lieu de 5,3 p. 100 — mais elle conservera le décalage qu'avait recommandé le Plan par rapport au taux de croissance de la production.

Enfin, les dépenses courantes des administrations — il convient de le souligner — auront progressé nettement moins vite — 3,9 p. 100 au lieu de 6,3 p. 100 — que le Plan ne le prévoyait. On ne peut donc imputer à l'excès des dépenses publiques improductives une responsabilité dans les difficultés qu'a rencontrées l'exécution du V^e Plan.

Enfin, la productivité de l'industrie a progressé au rythme très satisfaisant de 5 p. 100 l'an et les prestations sociales, après avoir progressé plus rapidement que prévu en 1966-1967, ne devraient pas, sur l'ensemble de la période, croître aussi rapidement qu'il était prévu. Ce taux de progression serait de 7,1 p. 100 au lieu de 7,3 p. 100.

Les événements de 1968 — crise de mai et crise monétaire — n'ont pas permis, il est vrai, le maintien ou le rétablissement des principaux équilibres dont le respect conditionnait la réalisation sans heurt de tous les objectifs du Plan.

Au cours des années 1966 et 1967, malgré l'influence défavorable qu'a exercée la conjoncture allemande pendant la dernière année, l'évolution ne s'éloignait pas sensiblement, sauf en matière de marché du travail et de dépenses publiques de transfert, des perspectives arrêtées par le Plan.

La croissance des équipements collectifs a été plus rapide que prévue de 1965 à 1968.

De même, en matière d'échanges extérieurs, le retard des exportations sur les importations restait modéré, les exportations progressant à un rythme très voisin de celui qui avait été retenu par le Plan.

La reprise économique qui a suivi les événements de mai, reprise qui s'est accélérée au point de rendre nécessaire le plan de redressement, et la crise monétaire ont entraîné en 1968 et 1969 un déséquilibre des finances publiques et des échanges extérieurs. Pour rétablir l'équilibre, les pouvoirs publics ont dû réduire le rythme de croissance des crédits budgétaires consacrés aux équipements collectifs.

Toutefois, à ce propos, il convient de souligner, d'une part, que les taux de réalisation sont généralement plus satisfaisants dans les secteurs qui concourent le plus directement à la productivité de l'économie — télécommunications, enseignement technique, formation professionnelle — d'autre part, que la répartition entre secteurs des dotations du budget pour 1970 a respecté dans la mesure du possible les priorités souhaitées par les régions, puisque les postes et télécommunications et les équipements routiers bénéficient de dotations supérieures à celles de 1969.

En ce qui concerne l'emploi, l'évolution des dernières années témoigne de l'importance des mutations que connaît notre appareil productif.

Le fait que le nombre de personnes à la recherche d'un emploi continue à être important, même en période de surchauffe, est essentiellement la conséquence de l'inadaptation qualitative de la demande d'emploi. C'est là un problème fondamental auquel le VI^e Plan devra apporter des éléments de solution. On ne peut d'ailleurs souligner les difficultés que certains rencontrent

pour trouver un emploi sans évoquer l'importance de la main-d'œuvre étrangère affectée dans notre pays aux tâches que nos compatriotes ne souhaitent plus exercer.

En conclusion, le VI^e Plan ne pourra remplir son rôle que si la politique de redressement engagée depuis quelques mois réussit pleinement, même au prix de l'amputation partielle de quelques objectifs particuliers du V^e Plan.

Le rétablissement des équilibres fondamentaux, qu'il s'agisse des échanges extérieurs ou des finances publiques, est un préalable à la définition et à la mise en œuvre d'une politique économique et sociale à moyen terme.

Je rappelle enfin que l'élaboration du VI^e Plan ne s'effectue pas dans des cercles restreints de technocrates, mais au sein des commissions de modernisation et d'équipement, dans lesquelles, conformément aux instructions de M. le Premier ministre et de moi-même, les discussions doivent être très ouvertes. Dès le printemps prochain, au Conseil économique et social et au Parlement, se déroulera un large débat public sur les options.

M. Lebas a demandé pourquoi un plus grand nombre de parlementaires ne faisaient pas partie de ces commissions. Je dois d'abord faire remarquer qu'un certain nombre d'entre eux y siègent déjà, notamment à la commission nationale d'aménagement du territoire. Mais si, dans la majorité des cas, elles étaient composées de parlementaires, il deviendrait inutile de créer des commissions pour élaborer le Plan. Il serait alors préférable de tirer les conclusions ici même.

En réalité, ces commissions sont faites pour que certaines personnes compétentes et de milieux divers, mais n'appartenant pas nécessairement au Parlement, débattent librement sur des thèmes qui leur sont proposés, en y apportant les éléments qui leur semblent indispensables. Ainsi le Gouvernement est à même d'apprécier leurs conclusions et de préparer les textes qu'il soumet ensuite au Conseil économique et social, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Autrement dit, si, dans quelques cas, en raison de leur appartenance à une Coder ou à organisme économique local, de leurs responsabilités dans un domaine précis, des députés et des sénateurs font partie de ces commissions, il est préférable que les fonctions restent distinctes, et que les commissions puissent agir librement, indépendamment du Parlement qui, de toute façon, sera saisi de l'ensemble du projet par le Gouvernement.

Avec M. Christian Bonnet, je souhaite — et je l'ai dit ce matin — que les commissions ne retiennent, pour nous les proposer, que quelques grands objectifs. Nous ne devons pas tomber dans l'erreur qui consisterait à établir un catalogue interminable de tous les besoins, car nous perdriions de vue l'essentiel. Pour que la foi dans le Plan soit maintenue, il faut empêcher l'imagination de se dissoudre dans une nomenclature.

Parlons maintenant de l'aménagement du territoire. En vous écoutant, les uns et les autres, je pensais que si l'on devait donner satisfaction à tous et tout de suite on substituerait à des actions coordonnées un catalogue de revendications. Certes, pour chacun, le problème qui lui tient à cœur est le plus important, et il n'est pas du tout anormal que, dans de telles circonstances, les membres du Parlement veuillent en saisir le Gouvernement.

Au demeurant, beaucoup de demandes sont à prendre en considération, mais pas toutes, car tout n'est pas réalisable en même temps. De nombreuses interventions correspondent, je le sais, aux vœux de nos départements et de nos régions.

Quelques-uns d'entre vous ont insisté sur un problème très important, celui de la régionalisation. MM. Ansquer, d'Ornano, Bertrand Denis, d'autres encore, m'ont demandé comment le Gouvernement envisageait de reprendre le débat.

D'abord, veuillons nous souvenir de quelle manière, il n'y a pas si longtemps, cette question a été posée à la nation et comment il y fut répondu. Il convient donc de réfléchir et d'apprécier très exactement l'ampleur du problème.

Rappelez-vous. Au cours des semaines qui ont précédé le vote, combien se sont réveillés soudain dans nos provinces pour dire : ce que vous nous proposez n'est pas ce que nous voulons. Combien ont remis en cause le découpage même des régions !

Depuis lors, de nombreux parlementaires sont venus m'exposer leurs vues sur la régionalisation et j'ai pu constater qu'elles n'étaient pas toujours concordantes. Il s'agit, dans cette affaire, de dégager au préalable une majorité dans le pays.

C'est un problème très complexe, mais croyez que le Gouvernement et moi-même restons très attachés à cette idée de régionalisation. Pour ma part, je ne peux concevoir l'aménagement du territoire sans une prise de responsabilité à tous les échelons.

Une vie régionale active est un élément capital de l'animation de nos provinces. C'est dans cette voie que nous devons travailler. La rénovation de nos structures administratives et politiques locales est une nécessité inéluctable dans un pays

moderne comme le nôtre. Nous devons donc nous attacher à faire pénétrer la grande idée régionale dans les profondeurs de la nation soit en expérimentant patiemment des initiatives nouvelles, soit en réalisant une réforme d'ensemble.

Le Gouvernement reste ouvert à toutes les idées, à tous les projets qui nous seront proposés par les régions ou qui seront suggérés par le Parlement. A M. Bertrand Denis, qui me demandait si le Gouvernement accepterait le dépôt d'une proposition de loi sur la régionalisation, je réponds : bien volontiers, si cette proposition est susceptible de recueillir une majorité au Parlement et dans le pays, car notre tâche en serait facilitée. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

Toutes les initiatives seront les bienvenues, mais je pense qu'il sera difficile d'élaborer un texte unique qui recueille l'assentiment de tous. Il conviendra de tirer, tous ensemble, le meilleur de ces textes pour nous unir sur l'essentiel.

MM. Duval, Bertrand Denis, de Gastines, d'autres encore, ont très vivement insisté sur un aspect capital de la politique d'aménagement du territoire. Il s'agit des aides et, plus particulièrement, des aides à l'industrialisation régionale.

Comme M. Duval, j'estime indispensable de maintenir un mécanisme d'aides à l'industrialisation régionale qui soit aussi incitatif que possible. C'est nécessaire pour soutenir le rythme de la conversion industrielle et pour assurer le respect des échéances précises que nous nous sommes fixées. C'est nécessaire aussi pour poursuivre l'industrialisation des régions de l'Ouest, qui reste un de nos objectifs fondamentaux. Il le faut aussi pour faire face à la concurrence qui s'est développée sur ce plan — et c'est regrettable — entre les pays européens.

Nous connaissons les efforts qui sont accomplis dans des pays voisins. Ne mésestimons pas pour autant notre système d'aides qui a déjà à son actif des résultats non négligeables. Nous poursuivrons dans cette voie et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir le mécanisme d'aide, soyez-en assurés.

Vous comprendrez cependant que la situation économique présente ne me permette pas de vous garantir le maintien intégral, après le 31 décembre 1969, des dispositions favorables qui avaient été adoptées, pour des motifs conjoncturels, à l'égard des extensions d'activités industrielles. Toutefois, si le taux des primes en cas d'extension n'est pas maintenu au niveau des créations, le taux ancien sera relevé et l'aide aux extensions sera, de toute façon, plus incitative que par le passé.

Croyez bien que je m'efforcerai d'obtenir, pour le régime des aides, le maintien des dispositions actuelles, je dis bien actuelles. Certains voudraient davantage, mais la conjoncture le permettrait-elle ?

J'ai noté aussi les remarques qui ont été présentées par un certain nombre d'entre vous — MM. Bonhomme, Bertrand Denis, Cornet notamment — concernant la carte des aides et je comprends leurs soucis. Je ne peux que répéter mes propos de ce matin, ceux-là mêmes que je tiens en toutes circonstances, au cours de mes déplacements.

Il est bien évident que dans certaines régions agricoles, beaucoup de nos départements ruraux, comme le Tarn-et-Garonne, l'Ardeche et même ceux de ma Normandie natale, tireraient bénéfice d'un reclassement dans la hiérarchie des primes.

Mais il n'est pas possible de modifier, d'année en année, le découpage de la carte des aides, pour tenir compte de la situation de tel ou tel canton.

Cela peut paraître injuste. Mais vouloir donner satisfaction à tous, pour légitimes que soient les doléances des uns et des autres, reviendrait à confondre la carte des aides avec celle de la France tout entière, alors que le but recherché, c'est de venir à l'aide des régions où se présentent des problèmes aigus sur le plan industriel ou de la rénovation rurale.

Il y a des priorités à respecter et, par voie de conséquence, des mécontentements inévitables. Sans une certaine rigueur, l'aménagement du territoire aurait bientôt vécu. Refuser les priorités serait revenir au système antérieur.

Je constate que cette discussion, si passionnante à tant d'égards, a permis à beaucoup d'entre vous d'aborder les problèmes qui vous préoccupent; ce qui n'aurait pu se faire en 1962. C'est à partir de 1963, ne l'oubliez pas, que l'aménagement du territoire a été voulu, et vous savez grâce à qui. Il convient donc de se réjouir ensemble des résultats obtenus.

MM. Gissenger et Sprauer nous ont parlé de la situation difficile de l'Alsace et de la Lorraine, et particulièrement du problème des frontaliers. Actuellement, c'est vrai, les salaires offerts de l'autre côté du Rhin incitent tout naturellement nombre de travailleurs à franchir la frontière tandis que parfois d'autres membres de leur famille travaillent en France pour bénéficier d'avantages sociaux qu'ils ne trouveraient pas en Allemagne.

Mais il n'est pas exact de dire que la D. A. T. A. R. s'oppose à l'installation d'entreprises en Lorraine ou en Alsace. De gros efforts sont faits, au contraire, pour encourager de grandes entreprises à s'y implanter. Croyez-le bien, ils seront poursuivis. Le problème que MM. Gissenger et Sprauer ont exposé à la tribune est effectivement un problème économique et social, mais aussi politique, et nous en avons pleinement conscience.

M. de Gastines a fait allusion à l'inégalité de certaines réparations entre régions qui serait la conséquence de l'action menée par telle ou telle personnalité. Je serais tenté de lui répondre que nous vivons dans un monde humain et que l'aménagement et l'industrialisation des régions sont l'œuvre d'hommes. Si certains ont plus de volonté, plus d'ambition que d'autres, se manifestent davantage, appréhendent mieux les problèmes et, au moment opportun, insistent pour qu'ils soient examinés et résolus, il ne paraît pas anormal qu'ils soient parfois entendus.

L'idée d'une bourse de décentralisation industrielle, organisme que souhaite voir créer M. de Gastines, est fort ingénieuse, et je serais bien près de lui donner mon accord. Mais je ne peux oublier que, pour une très large part, la D. A. T. A. R. constitue précisément cette bourse de décentralisation industrielle.

En effet, vous ne pouvez imaginer le nombre d'industriels qui viennent s'informer auprès de la D. A. T. A. R. des avantages qu'ils pourraient obtenir dans telle ou telle région. Vous ne pouvez savoir quels sont, en retour, les rapports quotidiens qu'entretient la D. A. T. A. R. avec toutes les organisations régionales de France afin de connaître et d'apprécier plus exactement leurs besoins.

La D. A. T. A. R. joue, en quelque sorte, ce rôle de bourse de décentralisation que vous appelez de vos vœux.

M. Duval souhaite voir figurer dans le budget des ministères intéressés une ligne distincte qui serait réservée aux crédits concernant les opérations de rénovation rurale. Mais y a-t-il intérêt à inscrire de tels crédits sur une ligne spéciale dans les budgets de tous les ministères qui participent à l'action de rénovation rurale ? Une telle procédure ne risquerait-elle pas de soulever certaines difficultés pratiques ?

En effet, au moment de la préparation du budget, les programmes ne sont pas exactement arrêtés. C'est donc, sans doute, à un niveau inférieur à celui des dotations actuelles que le montant des crédits serait fixé. En outre, une telle pratique introduirait dans le budget un élément de rigidité absolument contradictoire avec la souplesse qui doit présider aux opérations de rénovation rurale.

J'ai trouvé auprès de mes collègues du Gouvernement, depuis que je suis à la tête de ce ministère, une très grande bonne volonté. Il est certain que la rénovation rurale, à laquelle vous attachez tous, mesdames, messieurs, tant d'importance, intéresse aussi la quasi-totalité des membres du Gouvernement.

On rencontre maintenant, dans certains ministères, par exemple à celui de l'éducation nationale, depuis cette année, un désir réel de participation à l'œuvre de rénovation rurale. Grâce à une certaine souplesse et à la bonne volonté de tous, nous devrions donc, dans de nombreux cas, résoudre nos problèmes plus aisément que par l'ouverture d'une ligne budgétaire spéciale, dotée d'un montant précis, intangible et qui, surtout dans une conjoncture difficile, risquerait fort d'être inférieur à celui que, les uns et les autres, nous pourrions souhaiter.

La procédure actuelle me paraît être la meilleure garantie d'un financement convenable.

D'une part, les « enveloppes » affectées aux diverses zones par les différents ministères sont fixées par le Premier ministre, en comité interministériel d'aménagement du territoire, sur le rapport du ministre délégué.

D'autre part, le comité central de rénovation rurale, à l'échelle nationale, les comités régionaux et les comités à la rénovation, au niveau de chaque zone, ont, parmi leurs missions principales, celle de veiller au respect des décisions prises.

Je n'aurai garde d'oublier la rénovation rurale dans les zones de montagne.

Je me réjouis de ce qu'à l'Assemblée nationale, un intergroupe des députés des zones d'économie montagnarde ait été récemment créé. J'adresse, dès l'abord, mes félicitations à M. Dijoud, puisqu'il en est le président — c'est d'ailleurs un peu à ce titre qu'il a pris la parole — et que son intervention a été saluée par les applaudissements de l'Assemblée tout entière.

Je l'ai écouté avec attention, ainsi que M. Poncelet, vice-président de l'intergroupe. Tous deux ont exprimé leur souci quant à la place faite aux zones d'économie montagnarde, dans le cadre de la rénovation rurale.

Je me permettrai de leur rappeler d'abord qu'en donnant aux zones d'économie montagnarde le statut des zones de rénovation rurale, nous avons bien traduit le fait que ces régions subissent actuellement des déséquilibres économiques graves.

C'est parce que nous en avons conscience que nous avons appliqué dans ces zones les moyens d'action réservés à la rénovation rurale, quant au régime de l'indemnité viagère de départ, aux bourses pour les enfants d'agriculteurs et aux avantages spécifiques en matière d'industrialisation, lorsque ces zones sont classées dans celles qui bénéficient du régime des aides.

Sur le plan de l'équipement, ces régions ont bénéficié également des programmes complémentaires que le Gouvernement a arrêtés. Ces programmes sont en augmentation, d'année en année. Ils sont passés de 25 millions de francs en 1968 à 34 millions de francs en 1969. Je peux donner l'assurance qu'ils seront augmentés l'an prochain, ce qui est bien la marque, dans le cadre du budget de reconduction, de la priorité que nous leur accordons.

Je confirme également, comme je l'ai dit ce matin, que les crédits qui ont pu être bloqués au cours de l'année 1969 bénéficieront l'an prochain, dès que la conjoncture le permettra, d'un haut degré de priorité dans le déclogeage.

Il est vrai que cette dotation budgétaire s'applique à de vastes zones qui intéressent vingt-huit départements et dix régions. M. Dijoud et M. Poncelet comprendront, dès lors, qu'il ne soit pas toujours possible de faire une répartition égalitaire chaque année, ce qui diluerait l'effort et le rendrait inefficace.

Nous nous efforçons de concentrer les moyens sur des programmes de développement très précis. Au fur et à mesure des années, nous étendrons notre intervention à d'autres zones, parce que, là comme ailleurs, il n'est pas possible, d'un seul coup, de satisfaire tous les besoins.

Si telle ou telle zone n'obtient pas satisfaction cette année, elle l'obtiendra l'année prochaine ou dans deux ans. Petit à petit, par une sorte de rotation naturelle, chacune recevra la part qui lui revient légitimement.

En tout cas, j'espère que ma réponse permettra à MM. Dijoud et Poncelet de comprendre tout l'intérêt que la politique de rénovation rurale revêt dans les zones d'économie montagnarde, et qu'elle les convaincra de la volonté du Gouvernement d'aider ces zones en utilisant avec le maximum d'efficacité possible les crédits dont il dispose.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Duval, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Duval, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, en demandant l'inscription d'une ligne budgétaire particulière au budget de chacun des ministères qui concourent à l'action de rénovation rurale, je n'entendais nullement mettre en cause la bonne volonté des ministres dans cette affaire, ni surtout celle de M. le Président de la République qui fut le père des zones de rénovation rurale.

Mon initiative avait plutôt pour objet de mettre le Gouvernement et le Parlement en quelque sorte à l'abri de l'action de l'administration qui, trop souvent en période de rigueur budgétaire, a tendance à effectuer elle-même des transferts à l'intérieur de son propre budget.

Plusieurs collègues m'ont signalé un cas particulier où des crédits du ministère de l'éducation nationale, au titre de la rénovation rurale, qui devaient être affectés à l'équipement avaient été transférés à des dépenses de fonctionnement.

Voilà pourquoi j'ai souhaité l'inscription d'une ligne spéciale, qui pourrait d'ailleurs être vérifiée par les contrôleurs financiers. Pour une fois, ces derniers seraient bien vus par les parlementaires.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je ne savais pas, en vous répliquant, monsieur Duval, que le cas qui vous préoccupait relevait précisément du domaine de l'éducation nationale.

Si vous voulez bien m'en reparler à l'occasion, nous en entretiendrons, ensemble, M. le ministre de l'éducation nationale et nous verrons ce que nous pourrions faire.

Je répète que, cette année, le ministère de l'éducation nationale a fait une ouverture dans la voie que nous souhaitions.

Le docteur Georges et d'autres orateurs ont soulevé l'important problème des voies de communications, celui de nos routes et de nos canaux. Et l'on évoque, à cet égard, l'axe mer du Nord-Méditerranée, la liaison fluviale Seine-Est ou encore la transversale routière Est-Ouest.

La question de M. Georges, relative à la liaison fluviale Seine-Est, me fournit l'occasion d'exprimer mon sentiment général sur les priorités de l'aménagement du territoire dans ce domaine des voies navigables.

Nous avons en effet devant nous deux grands projets, deux vastes ambitions qui sont : l'aménagement de la liaison Rhin-Rhône engagé depuis plusieurs années déjà et régulièrement poursuivi ; la liaison entre la vallée de la basse Seine et la région parisienne, d'une part, et l'Est du territoire, d'autre part. Ce sont là deux grandes priorités nationales que, pour ma part, je voudrais situer sur le même plan.

S'agissant de la liaison entre la mer du Nord et la Méditerranée, son intérêt est bien évident : c'est la grande voie de communication autour de laquelle peut se réaliser le développement de l'Est et du Sud-Est de notre territoire. C'est pourquoi nous avons affecté des crédits importants à cette opération, en marquant d'abord la priorité que nous donnons à la réalisation de la liaison entre Marseille et Dijon, et en engageant certains crédits préliminaires en ce qui concerne le tronçon Mulhouse-Montbéliard.

Je rappelle d'ailleurs à cet égard — et cela pour bien marquer l'importance que la délégation à l'aménagement du territoire attribue à cette opération — que le F. I. A. T. a consacré dix millions de francs à l'aménagement du Rhône, autant à l'acquisition de terrains sur l'itinéraire Mulhouse-Montbéliard, et huit millions de francs au barrage de Charnay.

Mais l'axe mer du Nord-Méditerranée ne prendra toute sa valeur pour notre pays que dans la mesure où le Sud-Est aura été fortement industrialisé, de façon à établir un contre-poids vis-à-vis des régions du Nord de l'Europe. Car il est à craindre que, en l'absence d'une telle industrialisation, l'aménagement complet de l'axe Rhin-Rhône ne soit surtout bénéfique aux régions de l'Europe du Nord.

Les premières réalisations sont engagées. L'aménagement de la zone portuaire et industrielle de Fos, auquel plus de quatre cents millions de francs ont déjà été consacrés au cours du V^e Plan, se poursuit. Bientôt, seront prises les mesures qui permettront à cette région d'atteindre le développement industriel majeur qui est nécessaire, non seulement à cette région, non seulement à la France, mais aussi à l'établissement d'un équilibre entre la Méditerranée et le Nord de l'Europe.

S'agissant de la liaison Seine-Est, le problème est quelque peu différent, en ce sens qu'avec le complexe portuaire et industriel de la basse Seine, nous avons déjà un élément de contre-poids à l'influence des pays du Nord de l'Europe.

L'axe de navigation peut donc servir à mettre en contact des zones fortement industrialisées, au bénéfice du développement de chacune. C'est vous dire que l'entretien et le développement de la liaison Seine-Est a, sur le plan économique en tout cas, une importance primordiale.

Ces deux grandes opérations présentent, à mes yeux, la même importance. Elles devront faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des grandes options du VI^e Plan.

M. Frys a suggéré que la canalisation transversale emprunte le trajet de la Loire.

J'ai rencontré sur place il y a peu de temps, plusieurs élus de la région concernée. Sans doute auront-ils jugé mes propos un peu durs. Je leur ai dit, en effet, que la canalisation de la Loire n'était certainement pas pour demain.

Des aménagements s'imposent, ce n'est pas douteux, mais, dans l'état actuel des choses, et compte tenu des dépenses énormes qu'entraînerait cette réalisation, alors que nous avons par ailleurs des dépenses prioritaires à engager, l'aménagement d'un grand axe de trafic fluvial sur la Loire ne saurait être retenu parmi les priorités actuelles.

En revanche, je répète, en réponse à MM. Duval et Valleix, ce que j'ai dit ce matin, à savoir que la construction d'une transversale routière Est-Ouest fera obligatoirement partie de ces priorités. (Applaudissements.)

Il m'est difficile de préjuger aujourd'hui des décisions qui seront prises quant à ce problème, car c'est à l'occasion du débat sur les grandes options qu'il devra être évoqué. Mais j'ai dit ce matin toute l'importance que j'y attachais, car il s'agit, à mon sens, d'une opération qui permet de sortir des « schémas en étoile » à partir de la région parisienne, schémas qui ont toujours, jusqu'à présent, guidé notre action.

Cela dit, il m'est vraiment impossible de préjuger la priorité que nous pourrions accorder à ce vaste projet dans le cadre de nos efforts au titre du VI^e Plan.

M. Granet a suggéré qu'un effort soit consenti en faveur de la haute Seine qui constitue une vallée, une région naturelle et un site géographique qui méritent d'être exploités. M. Granet souhaite que les vallées de la haute Seine et de l'Aube soient reconnues comme zones d'appui du bassin parisien.

Il est difficile d'assigner à ce secteur, au niveau du bassin parisien, un rôle équivalent aux quatre zones d'appui que sont la basse Seine, la Loire moyenne, les vallées de l'Oise et de l'Aisne, et le secteur Nord-champenois, car la densité de la population et des agglomérations y est incontestablement plus faible.

Mais je reconnais volontiers que cette zone de la haute Seine et, à un degré moindre, de la vallée de l'Aube, peut jouer, dans le cadre de la région Champagne-Ardenne, un rôle non négligeable. Elle est centrée sur trois villes de la « couronne » — peuplées de 120.000 habitants — et sur un axe d'échanges intenses, jalonné par Romilly et Nogent-sur-Seine, entre cette ville et la région parisienne.

Des crédits d'études, d'un montant de 100.000 francs, ont été dégagés par la délégation à l'aménagement du territoire pour des opérations de reconnaissance de la vallée de la haute Seine, pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Troyes et pour le parc régional de la forêt d'Orient, qui permettront de définir ultérieurement les grandes lignes d'un aménagement de la haute Seine.

M. le président Lemaire a évoqué une question qui lui est chère : le tunnel routier de Sainte-Marie-aux-Mines, dont il souhaite la réalisation. Celle-ci semble, en effet, très intéressante pour l'économie régionale et pour les liaisons entre l'Alsace et la Lorraine, puisque la traversée des Vosges s'en trouverait sensiblement améliorée.

La D. A. T. A. R. participera au financement de cette réalisation pour laquelle des études sont actuellement menées, et cela dès qu'un programme de financement précis, établi par les collectivités locales et le ministère de l'équipement, aura pu être arrêté.

Quant à moi, je suis disposé à examiner très favorablement l'inscription de ce programme au VI^e Plan, dès qu'il sera en ma possession.

Quant à une intervention du F.I.A.T., que je n'écarte pas a priori, il me paraît prématuré de l'envisager actuellement, car, vous le savez les crédits du F.I.A.T. ne sont pas considérables.

M. Pierre Abelin. Ils sont trop limités !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Ce sont des crédits limités que nous devons gérer avec la plus grande attention.

Je répondrai brièvement à M. Miossec sur le cabotage.

Ce problème ne manque absolument pas d'intérêt. Mais, dans un pays comme le nôtre, n'avons-nous pas déjà tendance à consacrer trop de crédits à la multitude des ports qui jalonnent nos côtes, pour permettre le cabotage ?

Il ne s'agit nullement de renoncer à l'effort qui est poursuivi depuis de nombreuses années. Mais, là comme ailleurs, nous avons probablement intérêt à concentrer nos efforts sur certains pôles d'attraction prioritaires.

M. d'Ornano, entre autres sujets importants et délicats, m'a posé une question plus précise qui, en raison de mes origines, n'a pas manqué de m'intéresser : celle de la création d'une mission touristique de la côte normande.

Les responsabilités gouvernementales devraient m'interdire d'exprimer ici le sentiment de l'élu de Normandie que je suis, cependant, je ne puis pas ne pas dire à M. d'Ornano que ses préoccupations sont assez naturellement les miennes.

Il me semble pourtant qu'une mission interministérielle ne serait pas l'instrument adéquat pour résoudre le problème qui le préoccupe. Cela pourrait très bien se concevoir si nous disposions de tous les moyens nécessaires pour répondre à toutes les demandes de création de missions qui nous parviennent de l'ensemble du territoire, à des fins éminemment respectables.

Nous n'avons en effet créé de missions interministérielles — disons-le — que dans les zones vierges où pratiquement tout était à faire : il s'agissait dès lors de vastes opérations de construction de stations nouvelles dont l'ampleur nécessitait des procédures administratives spéciales.

Tel n'est pas le cas pour la côte normande, dont l'équipement touristique est déjà très important. Je crois que M. d'Ornano sera d'accord avec moi pour ne pas souhaiter la création de vastes cités touristiques nouvelles dans cette région.

Ce qui est important, par contre, pour la côte normande, c'est d'aménager ce qui existe, de développer les équipements sportifs et de loisirs, de faire en sorte que la nécessaire extension des stations existantes se fasse dans les meilleures conditions.

C'est à cela que répondait l'étude touristique qui a été lancée à l'instigation de la délégation à l'aménagement du territoire. C'est à cela aussi que répond la mission de l'O. R. E. A. M. de la Basse-Seine qui doit étudier dès maintenant le prolongement de ces travaux vers Caen et la Basse-Normandie.

C'est dans ce cadre-là que l'effort de réflexion sera fait. Pour le reste il faudra animer cette opération et exécuter les programmes.

L'animateur, j'ai le sentiment que ce sera vous, monsieur l'Ornano. Le réalisateur, eh bien ! ce sera naturellement l'administration, le préfet de région et les services dont il dispose interviendront avec l'appui de l'aménagement du territoire. Et comme vous avez déjà beaucoup fait, vous me permettrez de dire que nous comptons sur vous.

M. Abelin, à qui j'ai répondu sur les points essentiels, a parlé en conclusion de l'aérotrain.

En l'écoulant, je me disais, que, si j'avais été à sa place, j'aurais peut-être formulé les mêmes critiques. C'est de bonne guerre.

Mais, au sujet de l'aérotrain, je lui ferai tout de même un procès d'intention. Il est homme de progrès et il comprend certainement comme nous le très grand intérêt que présente l'aérotrain pour notre avenir. Je vous assure que cette réalisation n'est pas une dépense de luxe. Elle correspond aux besoins de notre pays. D'ailleurs, il y aurait intérêt à ce que le plus grand nombre possible de parlementaires puissent se rendre compte sur place de l'apport qu'il représentera pour certaines régions de France. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Jean-Claude Fortuit. Très bien !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Je suis convaincu qu'après leur visite sur place tous les parlementaires soutiendront notre effort.

Il est vrai que la délégation à l'aménagement du territoire a pris une part primordiale dans cette affaire.

M. Jean-Claude Fortuit. C'est une bonne chose !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Nous poursuivrons cet effort. Un jour M. Abelin lui-même nous remerciera de l'avoir entrepris.

A M. Fortuit qui a présenté de fort intéressantes observations sur les problèmes de l'eau, je répondrai brièvement.

Des préoccupations se sont fait jour au sujet de la lutte contre la pollution et principalement quant aux modalités de financement des travaux correspondants. Ce sujet méritait d'être évoqué cet après-midi encore.

L'action en cours est fondamentale. Je ne puis que remercier les différents orateurs et spécialement M. Fortuit, qui ont insisté sur la nécessité d'une politique dynamique de protection et d'environnement.

Je remercie M. Ansquer, bien entendu, d'avoir souligné la modicité des redevances perçues par les agences financières de bassin : un à trois francs par habitant et par an. Il n'en reste pas moins indispensable d'utiliser au mieux ces modestes ressources.

Quelques critiques ont été émises sur le fonctionnement des agences financières de bassin et leur découpage géographique.

Je suis prêt à accueillir toutes les suggestions à condition que l'on n'apporte pas de modifications à la loi du 16 décembre 1964, dont il est encore trop tôt de juger les effets.

Au terme de ces réponses, je voudrais évoquer un problème très important qui a été soulevé par M. Duval, M. Ansquer et M. d'Ornano, celui de la dimension européenne de la politique d'aménagement du territoire.

Il est évident que l'ouverture des frontières n'est tolérable que si l'existence d'un vaste marché commun n'entrave pas, mais facilite le progrès des régions moins développées que d'autres. C'est si vrai que le traité de Rome prévoit que l'une des raisons d'être de la banque européenne d'investissements est justement de faciliter la lutte contre les déséquilibres régionaux. La France a déjà fait bon usage de cet outil et continuera d'en faire usage, mais il faut aller plus loin et je vois deux directions dans lesquelles on doit s'engager. Il faut d'abord mettre un terme à la concurrence stérile, aux surenchères, entre les divers Etats en matière d'aide à l'industrialisation.

A cet égard, il faut au moins que chacun s'impose deux règles que nous avons, en ce qui nous concerne, toujours respectées : les modalités d'aides doivent être claires et connues de tous — ce qui n'est pas le cas dans tous les pays de l'Europe des Six (Applaudissements sur plusieurs bancs.) — elles doivent être adaptées aux situations économiques et sociales véritables des régions bénéficiaires.

Par ailleurs, nous ressentons de plus en plus le besoin d'une harmonisation de tous les aspects des politiques nationales d'aménagement du territoire. C'est particulièrement vrai des grands équipements dont l'importance communautaire est souvent évidente, en matière de communications notamment. C'est vrai aussi de l'aménagement des zones frontalières, qui doit être concerté entre voisins. Nous en avons déjà parlé.

Nous savons que c'est un problème capital, un problème politique. Cela signifie que, de part et d'autre du Rhin, nous devons examiner franchement et loyalement la question sous tous ses aspects.

Je souhaite donc que l'aménagement du territoire soit l'un des thèmes de cet approfondissement du Marché commun, qui est l'un des objectifs du Gouvernement.

Nous devons définir une politique commune concrète et efficace. Les institutions européennes le permettront sans qu'il faille, pour autant, créer à Bruxelles un centre de décision supplémentaire.

Mesdames, messieurs, cette conclusion montre que nous avons situé notre régionalisation dans le cadre de la régionalisation européenne. Nous avons, au cours de cette journée, traité bien des problèmes. Je crois pouvoir dire qu'avec votre concours la solution de ces problèmes qui n'étaient pas dans nos préoccupations il y a seulement quelques années et qui, maintenant, captivent l'attention non seulement de parlementaires mais de l'opinion publique, va pouvoir aller de l'avant car, à présent, c'est une nécessité nationale sur le plan économique et social.

Bref, c'est une politique. Elle fait désormais partie de la politique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits des services du Premier ministre (Section IX. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité) :

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : — 1.758.851 francs ;

« Titre IV : + 540.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre III.

(*La réduction de crédit est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Les crédits concernant la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale seront mis aux voix avec l'ensemble des crédits de la section I des services du Premier ministre (services généraux).

Nous avons terminé l'examen des crédits du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, ainsi que celui des crédits relatifs à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

AFFAIRES SOCIALES

Travail, emploi et population.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits relatifs au travail, à l'emploi et à la population.

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, cinquante-cinq minutes ;

Commissions, vingt-cinq minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, quarante-cinq minutes ;

Républicains indépendants, vingt minutes ;

Socialiste, vingt minutes ;

Communiste, vingt minutes ;

Progrès et démocratie moderne, quinze minutes ;

Isolés, cinq minutes.

La parole est à M. Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, un budget c'est d'abord l'occasion de fournir aux parlementaires des tableaux, des chiffres, des pourcentages et des indices.

Je vous ferai grâce de la plupart d'entre eux, puisque vous les trouverez dans les documents écrits de vos rapporteurs.

Un budget, c'est aussi l'occasion, à travers des chiffres, d'apprécier le bilan des actions les plus importantes d'un ministère. Je m'efforcerai de le faire.

C'est enfin souvent l'occasion de présenter quelques réflexions et suggestions générales, si possible personnelles. Je tenterai de le faire.

Je commencerai par quelques chiffres globaux.

Le secteur social, comme celui de l'éducation nationale, échappe relativement aux impératifs du plan de redressement. Le budget du ministère augmente de plus de 9 p. 100 ; il passe de 6.750 millions de francs en 1969 à 7.375 millions en 1970. Les crédits propres au travail et à la population progressent de 7,5 p. 100 et s'élèvent de 1.090 millions à 1.170 millions.

Les mesures nouvelles atteignent 85 millions dont 18 millions pour l'Agence nationale pour l'emploi et 50 millions pour la formation professionnelle des adultes, et le reste pour les actions sociales.

Sans entrer dans une analyse détaillée des crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la population, je survolerai les chapitres les plus importants du budget qui nous est présenté.

Je traiterai d'abord de l'Agence nationale pour l'emploi.

Cette Agence fut créée en 1967 pour remédier aux insuffisances des services traditionnels de l'emploi. Des moyens importants lui furent attribués pour qu'elle puisse s'implanter sur l'ensemble du territoire. A terme, l'effectif global de l'Agence sera de quelque 6.000 agents. Les dépenses correspondantes s'élèveront à 130 millions de francs pour le personnel et à 40 millions pour le matériel.

La dotation affectée à l'Agence dans le budget de 1970 accuse, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, une augmentation de 53 p. 100 — soit près de 31 millions de francs — par rapport aux crédits votés pour 1969 et cette augmentation se répartit pour moitié entre les mesures acquises et les mesures nouvelles.

Les mesures nouvelles concernent la création de 350 emplois dont plus des deux tiers sont destinés à renforcer l'efficacité de l'Agence et à étendre son activité de prospection en matière d'offres et de demandes d'emploi.

Quant aux dépenses d'équipement, si les autorisations de programme régressent de 7.500.000 francs en 1969 à 6.750.000 francs en 1970, en revanche les crédits de paiement passent de 3 millions 750.000 francs en 1969 à 5 millions de francs en 1970.

Ces crédits sont essentiellement destinés à des acquisitions immobilières permettant l'implantation de l'Agence, notamment en région parisienne.

Certes, il est très difficile de porter dès maintenant un jugement définitif sur les résultats d'une opération aussi récente. Constataions pourtant — chose surprenante — que, dans un certain nombre de départements, l'Agence rassemble plus facilement les offres d'emploi que les demandes.

L'objectif recherché est de réaliser 30 p. 100 des placements, c'est-à-dire au moins 1.500.000 placements par an. Si l'on veut mesurer l'effort qu'il reste à accomplir, il faut rapprocher ce chiffre des placements effectués par l'Agence pendant le premier semestre 1969, environ 80.000. Rapprochons les chiffres 1.500.000 et 160.000 environ, c'est-à-dire que nous sommes à 10 p. 100 du fixé.

Ce qui est déconcertant et qui ressort pourtant des réponses de l'administration, c'est que l'Agence fonctionne encore souvent comme un organisme de placement traditionnel. Elle tente de rapprocher le demandeur d'emploi de l'offre et, avec un humour involontaire, une réponse du ministère des finances précise que « lorsque le rapprochement de l'offre et de la demande est facile, le reclassement s'effectue dans des délais très brefs. Il en est ainsi de 40 p. 100 des cas. Mais, par contre, si ce rapprochement ne peut être effectué dans l'immédiat, la durée de satisfaction de la demande est variable d'un individu à l'autre ».

Le but de l'administration n'est pas de faire cette constatation d'évidence ou alors il ne vaudrait pas la peine que nous poursuivions l'effort considérable entrepris.

Il ne serait pas raisonnable d'entretenir un important personnel de placiers pour aller, comme jadis, présenter à des employeurs des candidatures. Or, c'est ce qui se passe encore très souvent et cela a de quoi surprendre à l'époque de l'informatique.

Votre département, monsieur le ministre, possède un ordinateur au Vésinet dont les capacités ne sont peut-être pas encore pleinement utilisées. Pourtant, s'il est un domaine où l'informatique devrait se révéler efficace et économique, c'est bien celui de l'emploi. En vérité, des méthodes modernes de gestion permettraient peut-être une meilleure utilisation des crédits, à la condition de se défaire des habitudes.

Si l'on ne s'engage pas résolument dans cette voie, on risque de poursuivre un effort considérable, démesuré, avec des résultats médiocres, un peu à la façon d'un voyageur qui s'obstinerait, pour faire un grand parcours, à circuler en fiacre tout en discurant bien sûr sur les vertus de l'automobile.

Second chapitre : la formation technique et économique.

Une diminution de 168 millions apparaît dans les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 329 millions de francs. Elle n'est qu'apparente, car elle correspond au transfert aux services généraux du Premier ministre des crédits destinés à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, transfert qui, pour le moins, ne simplifie pas notre tâche.

Pour les dépenses d'équipement, les crédits de paiement diminuent de 32 millions et passent de 107 millions à 75 millions et les autorisations de programme se limitent à 76.500.000 francs contre 135 millions de francs l'an dernier.

Cette réduction de crédits d'équipement s'explique par le nombre relativement réduit des opérations à lancer en 1970.

Deux observations sur l'utilisation des crédits.

La première concerne les résultats obtenus par la formation professionnelle des adultes : 95 % des stagiaires sont formés dans des échelons correspondant à une formation élémentaire ; 83 % des stagiaires ont moins de vingt-cinq ans ; plus de 51 % d'entre eux ont moins de vingt ans.

Cette formation ne correspond donc pas, contrairement à ce qu'on pouvait espérer, à une opération de reformation d'adultes entrés dans la vie professionnelle. Il s'agit, en vérité, d'une première formation donnée à des jeunes qui n'ont pas acquis, soit dans le cadre de l'enseignement, soit auprès d'un employeur, des connaissances suffisantes pour se placer sur le marché du travail. Plus de 70 p. 100 des stagiaires ont, en effet, une formation d'un niveau inférieur au certificat d'études primaires, au B. E. P. C. ou au C. A. P. C'est dire que l'objectif que nous nous étions fixés n'est pas atteint. La formation professionnelle pour adultes est à peine une formation professionnelle et elle n'est pas destinée aux adultes.

Ma deuxième observation concerne la mesure nouvelle relative à la suppression de 110 sections dites inactives et à la création de 60 sections nouvelles. Sans doute peut-on se féliciter de ce réexamen des services votés. Cependant, le ministre des affaires sociales n'a pu me préciser quelles étaient les sections supprimées et les nouvelles tâches et implantations de sections créées.

Ce qui est surprenant, c'est que la suppression de ces 110 sections et leur remplacement par 60 sections nouvelles ne se traduise par aucune économie, ni sur les frais variables, ni sur les frais de structure. Bien au contraire, le ministre nous demande de voter un crédit supplémentaire de 17 millions de francs. J'ai estimé, dans ces conditions, qu'il convenait de déposer un amendement exprimant le souci du Parlement de voir fonctionner les centres de formation professionnelle avec des prévisions de dépenses aussi exactes que possible.

Je n'ai pas présenté cet amendement sans tenter de procurer à la commission des finances, qui l'a adopté, tous les renseignements dont pouvait disposer l'administration.

On m'a d'abord indiqué que les crédits demandés étaient nécessaires pour payer les indemnités du personnel licencié, réponse un peu facile, puisque les crédits destinés à ces indemnités figurent à un autre chapitre.

On m'a alors expliqué que les sections supprimées correspondaient à des métiers en voie de disparition et que les sections nouvelles allaient former des stagiaires dans des métiers modernes, tels que l'informatique.

Il n'est, bien sûr, pas question — vous l'imaginez après la description que je vous ai faite des stagiaires — de former des analystes ou des programmeurs, mais de simples pupitreurs. Cela entraîne cependant l'achat d'un matériel coûteux qui justifiait, m'a-t-on dit, les nouveaux crédits. Or, dans les dépenses d'équipement figurent des crédits de matériel pour un total de 27 millions de francs d'autorisations de programme, et de 14.700.000 francs en crédits de paiement.

Réponses contradictoires, qui m'incitent à souhaiter que le Parlement suive sa commission, ne serait-ce que pour donner quelque crédibilité à notre mission de contrôle budgétaire.

Ne nous y trompons pas, monsieur le ministre, nous souhaitons développer la formation professionnelle des adultes. C'est parce que nous souhaitons soutenir cet effort que le Parlement a voté, les années passées, tous les crédits qui lui étaient demandés. Mais le bien-fondé social d'une action ne doit pas suffire à justifier des dépenses inexpliquées. Une attitude ferme de notre Assemblée sera une contribution à la tâche à laquelle nous a conviés le Premier ministre : « débloquer l'administration ».

Sous la rubrique « encouragement à la recherche sociale et à la formation ouvrière » figurent des crédits qui correspondent à des subventions aux syndicats en vue de la formation économique de leurs responsables. Sans mettre en cause la valeur de cette formation, votre commission s'est étonnée de l'importance de l'augmentation figurant dans un budget d'austérité — plus d'un million de francs, portant ainsi la dotation à plus de 9 millions — et de l'absence quasi totale de contrôle par l'administration sur l'utilisation de ces fonds.

J'en viens aux actions sociales. Ce sont essentiellement les actions du fonds national du chômage, du fonds national de l'emploi et celles qui concernent les handicapés.

Au fonds national du chômage sont affectés 10.500.000 francs, mesure nouvelle qui est liée à la perspective d'une revalorisation du taux des allocations publiques et à l'incidence de l'accord de février 1968 entre les syndicats et le Centre national du patronat français sur l'indemnisation du chômage partiel, lequel, au demeurant, ne cesse de diminuer.

Un crédit nouveau de 2.200.000 francs en faveur du fonds national de l'emploi doit faciliter les reconversions et financer des actions favorisant la mobilité géographique.

Ainsi se complète peu à peu la politique de protection contre les risques de réduction ou de perte de salaires entreprise par les gouvernements depuis dix ans, politique qui a incité les syndicats ouvriers et patronaux à négocier des conventions pour la compléter.

La France peut se flatter d'avoir, en ce domaine, une législation sociale particulièrement avancée.

Enfin, un crédit de 4.750.000 francs est destiné à encourager les entreprises à adapter des postes de travail pour les rendre accessibles à des travailleurs handicapés. Cette mesure, inspirée par des suggestions du rapport de M. Bloch-Lainé, devrait permettre d'aménager à leur profit de 1.500 à 2.000 postes de travail.

J'avais envisagé de vous proposer la suppression d'une mesure nouvelle relative à la création de quarante-quatre emplois d'agent contractuel et à la rémunération de vacataires chargés de liquider les indemnités aux stagiaires de la formation professionnelle, mesure qui est assortie d'un crédit de 1.300.000 F.

Il m'apparaît en effet que, dans une période de nécessaire austérité, dans une période de volonté de modernisation des méthodes de l'administration, s'il existait des tâches complémentaires, provisoires ou nouvelles, elles devaient être assurées par le personnel existant. C'est ainsi que procéderait une société privée bien gérée, où l'on ne peut pas dépenser ce que l'on n'a pas.

Monsieur le ministre, vous m'avez exposé les raisons qui justifiaient ces créations d'emplois, en insistant sur les tâches nouvelles et très lourdes que représente la liquidation des indemnités, et vous n'avez pas caché que ces quarante-quatre emplois seraient à peine suffisants. Vous m'avez partiellement convaincu puisque j'ai renoncé à présenter un amendement, mais pas totalement car, l'an passé, au moment du vote de la loi sur la rémunération des stagiaires, nous avions noté que, selon l'exposé des motifs, cette loi devait entraîner une simplification. Une simplification qui nécessite des créations d'emplois a pour moi quelque chose de déconcertant.

J'en viens maintenant aux réflexions que m'inspire la mise en œuvre d'une politique de l'emploi.

Dans un monde caractérisé par des changements rapides et profonds, par des innovations techniques fréquentes, par une concurrence intérieure et extérieure acharnée, une politique moderne de l'emploi s'impose tout naturellement comme un des instruments de la croissance économique, de la stabilité monétaire et du progrès social. Il faut donc s'en donner les moyens. De certains de ces moyens, je voudrais dire quelques mots.

Il faut d'abord pouvoir fonder les mesures spécifiques que cette politique implique sur une information statistique solide et complète, c'est-à-dire qu'il faut être en mesure de constater et de prévoir.

Il faut constater. A cet égard, l'ensemble des moyens statistiques à la disposition du ministère demeurent insuffisants et fragmentaires. Il est par exemple difficile d'apprécier qualitativement et quantitativement la situation de l'emploi, bien que la grande enquête sur la structure de l'emploi opérée en janvier 1968 ait fait progresser la connaissance, au moins dans les secteurs industriels les plus concentrés.

Autre exemple : chacun d'entre vous se souvient de la diversité des chiffres avancés par les uns et par les autres sur le nombre réel des chômeurs. Selon qu'on fait partie de la majorité ou de l'opposition, ce nombre varie du simple au triple.

A cet égard, le recensement de 1968 a permis une approximation relativement satisfaisante, mais qui risque de n'être pas durable, le coefficient multiplicateur des demandes d'emploi non satisfaites qu'il a dégagé risquant fort d'être périmé d'ici peu.

Un gros effort reste donc à accomplir pour mieux connaître le marché de l'emploi sous ses divers aspects, connaissance d'autant plus indispensable qu'elle constitue le fondement de toute prévision. Pour agir, il faut aussi prévoir, prévoir les besoins à moyen et long terme, par région, par métier, par qualification.

Bien évidemment, la prévision est un art difficile. La technologie peut évoluer d'une façon ou d'une autre et parfois d'une manière qu'on ne peut sur le moment soupçonner. Mais la prévision est nécessaire, non seulement pour fournir une bonne information sur les perspectives d'emploi, mais aussi pour orienter la formation vers les métiers où l'on recherche des travailleurs qualifiés.

Une bonne orientation constitue donc le second moyen important d'une politique moderne de l'emploi. Or, on constate actuellement une situation apparemment paradoxale : d'un côté, un nombre élevé de demandes d'emploi non satisfaites, en dépit d'une situation économique qui est encore sous l'effet d'une expansion rapide ; de l'autre, au regard de cette demande, un

haut niveau d'offres d'emploi non satisfaites. Cela prouve à tout le moins qu'il existe une inadéquation grave de la demande à l'offre : inadéquation géographique sans doute, à laquelle le fonds national de l'emploi s'efforce de remédier, notamment par toute une série d'aides incitatives à la mobilité ; inadéquation qualitative, qui s'explique par les déficiences de l'orientation.

Une orientation, en s'efforçant de ne pas mettre en cause notre système libéral, s'impose donc pour atténuer ces déséquilibres. Il faut notamment qu'une main-d'œuvre suffisante et capable s'oriente vers les métiers techniques, qui sont encore trop souvent considérés dans notre pays, contrairement à l'Allemagne, et à tort, comme moins nobles que ceux du secteur tertiaire.

Pour atteindre un tel objectif, et sans aller, je le répète, jusqu'à une orientation obligatoire, il faut d'abord supprimer tout ce qui peut dissuader les jeunes de choisir de tels métiers, et naturellement réduire les disparités de rémunération ; c'est dans cette perspective que se place la mensualisation.

Il faut supprimer la disparité des régimes sociaux, et surtout remédier aux lacunes de la formation technique. C'est le troisième volet de la politique de l'emploi et l'un de ses moyens fondamentaux.

Jamais la politique de formation n'a été plus nécessaire afin de donner à chacun un emploi à sa convenance, de développer les chances de promotion, d'accroître le nombre des travailleurs qualifiés, de mettre toutes les aptitudes au service du développement économique national.

Le ministre de l'éducation nationale nous exposera quelle politique il entend suivre pour réformer notre enseignement technique, lui donner enfin sa noblesse et son efficacité.

J'ai émis quelques critiques sur le rôle de la formation professionnelle des adultes. Nul ne regrettera que s'il existe une lacune dans la formation professionnelle des jeunes, la formation professionnelle des adultes s'emploie à la combler. Souhaitons seulement que, lorsque l'éducation nationale aura pris la relève, la formation professionnelle des adultes se retourne vers ses objectifs d'origine.

Je voudrais, quant à moi, faire une proposition destinée à pallier les difficultés que rencontre maintenant toute formation concomitante à la production.

Il serait possible d'envisager des conventions de formation, dans le cadre de la loi de décembre 1966, avec des chefs d'entreprise qui s'engageraient à former sur le lieu de production des jeunes et des adultes avec un contrat de travail à durée déterminée — deux, trois ou cinq ans — la rémunération et les charges sociales de ces personnels étant pour partie à la charge de l'employeur et pour partie à la charge de l'Etat. Dans un tel système pourrait ainsi s'insérer l'apprentissage, qui, par sa nature juridique, ne répond plus aux besoins actuels. J'ai du reste déposé une proposition dans ce sens.

Enfin, votre commission, qui vous invite, mes chers collègues, à adopter les crédits proposés, estime qu'une politique moderne de l'emploi doit s'appuyer sur une administration souple et efficace.

Une des difficultés majeures tient au fait que le champ d'application d'une telle politique est très vaste et qu'il recouvre en fait certains des secteurs les plus importants de la politique économique et sociale.

Peut-on vraiment définir et appliquer une telle politique dès lors que la tutelle du secteur national, la responsabilité de l'expansion industrielle, la conception de l'enseignement technique et la définition d'une politique du logement relèvent d'autorités différentes, solidaires certes lorsqu'il s'agit des ministres, concurrentes souvent lorsqu'il s'agit des administrations ?

La politique de l'emploi exige une action d'ensemble. L'efficacité en ce domaine, comme en bien d'autres, suppose la suppression de toutes les entraves administratives et la remise en cause de l'organisation de l'Etat.

L'administration, telle la langue d'Esope, peut être la pire ou la meilleure des choses, selon qu'on la livre à elle-même ou qu'on la commande. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Herman, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail.

M. Pierre Herman, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la population, vous avez indiqué, lors de la présentation de votre budget à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, le vendredi 24 octobre dernier, que le budget de 1970 était un budget de reconduction, mais que des mesures nouvelles avaient été gagées par des économies.

Votre rapporteur, mesdames, messieurs, souligne pour sa part que le budget de 1970 s'inscrit dans la poursuite des objectifs définis dans les budgets précédents.

Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement prévues pour 1970 s'élèvent à 1.084 millions de francs. Les crédits d'équipement atteignant 86.400.000 francs en autorisations de programme, le budget total est de 1.171 millions, non compris un crédit de 9.600.000 francs versé au fonds d'action conjoncturelle.

En ce qui concerne la mise en place de l'agence nationale pour l'emploi, une mesure nouvelle de 11.472.000 francs doit permettre la création de 500 emplois, dont 350 destinés au renforcement des unités déjà créées et 150 pour la création d'unités nouvelles.

A ce sujet, votre rapporteur serait très heureux que les services du personnel du ministère se rapprochent de l'A. P. E. C., — association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens — qui peut, sans aucun doute, leur procurer des cadres de valeur actuellement à la recherche d'un emploi.

Ces dernières mesures permettront, à la fin de 1970, de couvrir seize nouveaux départements, portant ainsi à soixante le nombre des départements où se trouve implantée l'agence et qui représentent 80 p. 100 des emplois salariés.

L'examen des documents budgétaires fait apparaître que les services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre sont toujours affectés par des transferts de personnel vers l'agence nationale pour l'emploi.

Votre rapporteur ne constate aucune amélioration au service de l'inspection du travail, dont les effectifs sont très insuffisants pour permettre un véritable contrôle de la réglementation.

Des mesures sérieuses devront être prises sans tarder, en dotant d'abord ces fonctionnaires dévoués et compétents d'un statut en harmonie avec le rôle important qu'ils ont à remplir chaque jour.

Au titre IV, qui s'applique aux interventions publiques, les crédits prévus pour 1970 s'élèvent à 817.960.000 francs et les services votés à 994.600.000 francs.

Votre rapporteur signale que cette diminution n'est qu'apparente, car 235 millions de crédits sont inscrits au budget des services généraux du Premier ministre pour faire face au paiement des indemnités des stagiaires de la formation professionnelle. Le relèvement de ces indemnités était prévu pour le 1^{er} octobre de cette année, conformément à la loi du 31 décembre 1968. Le budget de 1970 envisage la création de 44 emplois, afin de permettre la liquidation de ces indemnités.

C'est sur les crédits du titre VI, concernant les subventions d'investissement accordées par l'Etat, que s'est exercée la rigueur budgétaire, les autorisations de programme n'étant que de 86 millions 400.000 francs, non compris, bien entendu, les 9.600.000 francs versés au fonds d'action conjoncturelle, contre 146 millions en 1969.

L'analyse du projet de budget fait apparaître également une réduction importante de crédits au détriment de la formation professionnelle des adultes, dont la subvention d'équipement n'est plus que de 76,5 millions contre 135 millions en 1969.

On prévoit la suppression de 110 sections de F. P. A. qui ne répondent plus aux besoins, mais la création de nouvelles sections mieux adaptées aux secteurs en développement : tourisme, agents de maîtrise, informatique. Certaines d'entre elles seront destinées aux milieux tertiaires et aux femmes âgées de plus de trente-cinq ans, qui accompliront des stages à mi-temps.

Votre rapporteur souhaite vivement que les femmes âgées de plus de trente-cinq ans puissent bénéficier des sections du secteur tertiaire car ces opérations de recyclage à mi-temps permettront de donner une formation rapide à des femmes qui ont un besoin impérieux de reprendre une activité salariée.

En ce qui concerne le fonds national de l'emploi, un crédit nouveau de 3 millions lui est alloué afin de lui permettre de faire face à des interventions ponctuelles.

Pour l'aide aux travailleurs privés d'emploi, un crédit nouveau de 11 millions est inscrit, ce qui porte le montant global de la dotation à 372 millions de francs.

Le rôle de l'A. P. E. C., c'est-à-dire l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens, créée en 1954 pour favoriser le placement et le reclassement des cadres, sera considérablement élargi grâce à une collaboration efficace avec l'agence nationale pour l'emploi. Cette association dispose d'un siège à Paris et de délégations régionales à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Dijon, Nancy et Nantes.

En vue de renforcer ses activités de placement, l'A. P. E. C. a suscité la création de cycles continus de perfectionnement : 350 personnes ont suivi ses cours en 1968 et 600 pendant les neuf premiers mois de 1969. Il importe que cet effort soit poursuivi jusqu'à son terme, c'est-à-dire le reclassement dans des

conditions satisfaisantes des cadres « recyclés ». Les cours sont financés par le fonds national de l'emploi et leur coût moyen est de 20.000 à 25.000 francs.

Votre rapporteur se réjouit des importantes mesures inscrites au budget de 1970 pour la formation professionnelle des travailleurs handicapés. C'est l'amorce d'une politique nouvelle qui se traduit par les mesures suivantes :

Un crédit de 4.750.000 francs pour l'attribution d'une prime d'équipement aux entreprises acceptant d'aménager des postes de travail — 2.000 sont prévus — pour les handicapés ;

Un million de francs supplémentaires pour augmenter la subvention aux ateliers protégés ;

Un million de francs destinés aux primes de fin de stage ;

Une somme de 23 millions de francs, que nous retrouvons au budget des charges communes, pour la formation professionnelle des handicapés : création de sections spécialisées, conventions avec les organismes privés qui se chargent de cette formation.

S'agissant de la formation économique et sociale des travailleurs, votre rapporteur signale l'importante augmentation, soit 1.022.500 francs, qui porte la dotation totale pour 1970 à 9.880.500 francs. Cela permettra, conformément aux buts assignés par la loi du 28 décembre 1959, de faciliter le dialogue des partenaires sociaux. La diffusion des connaissances et la prise de conscience des réalités ne peuvent que favoriser l'efficacité et la justice.

Votre rapporteur, mesdames, messieurs, considère ce budget comme un budget dynamique, en particulier dans le domaine du placement, par le développement de l'agence pour l'emploi ; dans le domaine de la formation professionnelle, par la recherche d'une plus grande efficacité ; dans le domaine du classement des handicapés, par l'amorce d'une politique nouvelle adaptée à la dimension du problème.

En conclusion, il se permet d'appeler votre attention sur un certain nombre de problèmes d'actualité, dont plusieurs feront l'objet de projets de loi prochainement déposés sur le bureau de notre Assemblée.

Il s'agit d'abord de l'adaptation du salaire minimum interprofessionnel garanti, dont les principes directeurs, posés dans les années 1950, ne correspondent plus aux nécessités de la société d'aujourd'hui.

On peut estimer à 500.000 le nombre des salariés intéressés par le projet qui consisterait à faire évoluer le S. M. I. G. en fonction du mouvement général des rémunérations et de l'économie au lieu de l'indexer sur le seul mouvement des prix.

En ce qui concerne la mensualisation des salaires, M. le Premier ministre, dans sa déclaration gouvernementale du 26 juin dernier, indiquait qu'il comptait s'employer à favoriser et à poursuivre d'une façon progressive cette importante réforme, qui doit donner au monde du travail plus de dignité et de sécurité.

Quatre personnalités viennent d'être désignées pour étudier les divers aspects économiques et sociaux de la mensualisation, déjà appliquée par de nombreuses entreprises, à la grande satisfaction des bénéficiaires.

Quant à l'intéressement aux résultats des entreprises, on se réjouira de constater que l'application de l'ordonnance du

17 août 1967 concerne à ce jour plus de deux millions de salariés employés dans 4.000 entreprises, tout en considérant que ce résultat n'est qu'une étape.

De surcroît, la nouvelle forme d'intéressement, « l'actionnariat », évoquée par le chef de l'Etat dans sa conférence de presse du 22 septembre 1969, doit associer étroitement les travailleurs à la vie de l'entreprise autrement que par les seules variations de salaires.

Il s'agit également d'envisager progressivement une réduction de la durée de travail en fixant la durée hebdomadaire maximale à 50 heures au 1^{er} juillet 1970 et à 48 heures au 1^{er} janvier 1971.

Des augmentations de crédits — substantielles eu égard à la rigueur budgétaire — sont accordées dans le budget du travail pour 1970 à des actions qui répondent à des impératifs économiques et sociaux. Cet effort doit contribuer à assurer aux travailleurs de meilleures conditions de vie et une plus grande sécurité de l'emploi.

La prospérité, le progrès social et la paix se méritent au prix de grands efforts ; les travailleurs de ce pays n'ont jamais ménagé leurs peines, il est juste qu'ils aient dans la nation la place qui leur revient. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822). (Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

Affaires sociales (*suite*) :

Travail, emploi et population (annexe n° 7. — M. Griotteray, rapporteur spécial ; avis n° 836, tome V, de M. Herman, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Services du Premier ministre (*suite*) :

Section III. — Départements d'outre-mer (annexe n° 28. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome XIII, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 840, tome IV, de M. Sablé, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.